



COLLÈGES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Outil d'aide à la
mise en place d'un

Agenda **21** d'établissement

à destination
des collèges alsaciens



Mise à jour septembre 2008



ECO Conseil
pour un développement durable

académie
Strasbourg
É
jeunesse
éducation
recherche

Conseil Général

Haut-Rhin
L'Acteur de votre quotidien

**CONSEIL
GENERAL
DU BAS-RHIN**

L'Agenda 21 pour les collèges de l'Académie de Strasbourg.

L'Agenda 21 d'établissement repose sur la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes au sein d'un collège, dans le cadre d'une démarche de concertation et dans l'optique de l'Education au Développement Durable, afin d'améliorer la prise en compte de l'environnement et de favoriser les comportements solidaires. Ces actions répondent à des problématiques identifiées à l'échelle de la collectivité scolaire, mais aussi plus largement à l'échelle du territoire.

Depuis trois ans, dans le cadre de la politique en faveur de l'Education au Développement Durable s'inscrivant dans les circulaires du Ministère de l'Education Nationale nous avons décidé de tester la mise en place d'Agendas 21 d'établissement dans des collèges de l'académie de Strasbourg, à partir d'une méthodologie définie entre les deux Départements alsaciens et le Rectorat.

Le succès de cette phase de test nous conduit à pérenniser ce dispositif et à mettre à votre disposition une version mise à jour du guide méthodologique, intégrant les retours d'expérience des dix collèges déjà engagés dans la démarche.

Ce dispositif complète les actions menées par les deux Conseils Généraux en faveur du Développement Durable dans les collèges : prise en compte du développement durable dans les constructions et réhabilitations, intégration d'une alimentation bio dans certains restaurants scolaires, collecte séparative des restes de cantine en vue du compostage, actions de sensibilisation visant à susciter des économies d'énergie, optimisation des modes de déplacements scolaires...

Ainsi, l'Agenda 21 met en cohérence les différentes actions que vous menez déjà en faveur du développement durable. Il incite à en développer de nouvelles, dans le cadre d'un projet fédérateur inscrit dans le projet d'établissement et propre à susciter l'adhésion de toute la communauté du collège : les équipes pédagogiques et les élèves, le personnel administratif, les agents chargés de l'entretien technique, les parents d'élèves et les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Les Conseils Généraux proposent un accompagnement permettant à chaque collège de bénéficier d'un appui au moment où il le souhaite, pour expliciter la méthodologie, soutenir l'équipe en charge du projet, lui faire bénéficier du retour d'expérience des autres collèges et apporter une aide technique si nécessaire.

Le Rectorat quant à lui, prend en charge l'organisation de journées de formation destinées notamment aux coordinateurs d'Agendas 21 dans les collèges.

Les Agendas 21 constituent un outil de sensibilisation des élèves à la problématique du Développement Durable s'appuyant sur un projet d'établissement inscrit dans les réalités territoriales. Ils contribuent à léguer aux générations futures un monde plus responsable, plus solidaire et plus équitable.

Nous nous félicitons de cette collaboration à visée éducative et espérons que les outils mis à disposition des collèges faciliteront la mise en place de nombreux programmes d'actions.

Guy-Dominique KENNEL

Président du
Conseil Général du Bas-Rhin

Claire LOVISI

Recteur de
l'Académie de Strasbourg

Charles BUTTNER

Président du
Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

Mode d'emploi de ce guide	Page 5
La démarche	Page 7
De Rio aux collèges alsaciens.	Page 9
▪ Développement durable et Agenda 21	
▪ Collège et Agenda 21 en Alsace	
Les étapes de l'Agenda 21 pas à pas	Page 13
▪ Phase 1 : Préparation	
▪ Phase 2 : Elaboration de l'Agenda 21	
▪ Phase 3 : Mise en œuvre de l'Agenda 21	
Conseils pour optimiser la démarche	Page 21
▪ Principes transversaux	
▪ Les sept règles d'or : conseils pour une bonne réussite de l'Agenda 21	
▪ Points à prendre en compte pour un déroulement optimal	
▪ Avantages : intérêts de la démarche pour le collège	
Fiches thématiques et actions	Page 29
▪ Gouvernance - Principe transversal p.33	▪ Energie p.55
▪ Communication - Principe transversal p.35	▪ Métiers et orientation professionnelle p.59
▪ Achats et consommation p.37	▪ Milieu naturel p.61
▪ Air intérieur p.41	▪ Prévention des risques p.65
▪ Alimentation p.43	▪ Santé / bien-être p.67
▪ Bâtiments scolaires p.47	▪ Solidarité locale p.71
▪ Bruit p.49	▪ Solidarité internationale p.73
▪ Déchets p.51	▪ Transports p.75
▪ Eau p.53	
Fiches outils	Page 77
▪ Agenda 21 d'établissement scolaire p.81	▪ Agenda 21 : un collège solidaire et respectueux de l'environnement p.95
Document de communication de 4 pages présentant la démarche	deux exemples de programme d'action
▪ Un "Agenda 21" pour le collège : agir ensemble pour aujourd'hui et pour demain - document support pour présenter la démarche et réaliser l'enquête au sein du collège concernant les thématiques prioritaires p.85	▪ Fiche action type p.103
▪ Fiche pour le dépouillement de l'enquête pour le choix des thématiques p.87	▪ Exemple de tableau d'évaluation p.105
▪ Les délégués au développement durable ou éco-délégués p.89	▪ Mise en place de l'Agenda 21 au collège de Villé - exemple de calendrier de mise en place de la démarche p.107
▪ Inventaire des actions réalisées ou en cours à renseigner pour chaque thématique p.91	▪ Les collèges en démarche Agenda 21 dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin en septembre 2008 p.109
	▪ Financer ou valoriser les actions p.111
	▪ Ressources Internet p.113
	▪ Appel à projet 2008 - Agenda p.115
Vos partenaires privilégiés	Page 121
Bibliographie	Page 125
Présentation de l'équipe projet et remerciements	Page 127

Mode d'emploi

Ce guide s'adresse à toutes les personnes du collège désireuses de s'investir dans la mise en place d'un Agenda 21 d'établissement.

Il est structuré de la manière suivante :

- une partie introductive « **Présentation de la démarche** », expose la notion d'Agenda 21 et propose une démarche générale pour sa mise en oeuvre dans les collèges ;
- une série de **fiches thématiques** propose des réflexions et des actions pour un ensemble de thématiques pouvant être abordées dans le cadre d'un Agenda 21 d'établissement ;
- une série de **fiches outils** présente des tableaux, schémas ou autres outils potentiellement utiles dans la mise en oeuvre de la démarche ;
- une partie « **Partenaires** » rappelle les coordonnées de vos partenaires privilégiés.

La lecture de la partie introductive vous permettra de comprendre les enjeux d'un Agenda 21 d'établissement et d'apprécier la méthodologie nécessaire à sa mise en oeuvre.

Les fiches thématiques et les fiches outils sont destinées à vous guider et vous inspirer pour vos actions en faveur du développement durable.

La Démarche

“ Nous n'héritons pas la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. ”

Antoine de Saint-Exupéry

“ Le développement durable [...] relève autant d'un engagement collectif que de la responsabilité individuelle. Nous laissons donc soin à l'ensemble des personnes de bonne volonté d'en assurer le devenir en faisant preuve d'imagination créatrice et en favorisant l'innovation. ”

CERDD - www.cerdd.org

De Rio aux collèges alsaciens

Développement durable et Agenda 21

• Une volonté planétaire

La Conférence de Rio en 1992 (appelée aussi «Sommet de la Terre») a réuni 172 chefs d'Etat et de gouvernement et a permis une prise de conscience, au niveau mondial, des effets de nos modes de développement : écart toujours plus important entre les pays du Nord et les pays du Sud, entre les plus riches et les plus pauvres, dommages croissants à notre environnement, épuisement des ressources naturelles... La nécessité d'un développement durable, c'est-à-dire conciliant l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique, a été consacrée.

Une liste de principes d'action permettant la mise en œuvre de ce concept de " développement durable " a été élaborée : c'est le " **Programme d'actions pour le 21^e siècle** " encore appelé " **Agenda 21 planétaire** ".

• Penser globalement et agir localement

L'agenda planétaire a été depuis décliné à différentes échelles, allant du niveau national - en juin 2003 la France a adopté une stratégie nationale en faveur du développement durable - au niveau local - quelques collectivités ont engagé la mise en place d'Agendas 21 locaux.

Aujourd'hui, un des enjeux est de mettre en œuvre cette démarche dans de plus petites structures, telles que les établissements scolaires.

• Eduquer au développement durable

L'Education Nationale a clairement décidé, à partir de 2004 -cf Circulaire N°2004-110 du Ministère de l'Education Nationale du 8 juillet 2004 - de donner une " *dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable* ". Selon cette circulaire, les élèves doivent bénéficier, depuis la rentrée scolaire 2004, d'une " *éducation à l'environnement pour un développement durable qui leur assurera une formation progressive tout au long de leur cursus scolaire* ".

En mars 2007 le Ministère lance la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (cf Circulaire N°2007-077 du 29-3-2007) qui porte sur 3 volets : inclure le développement durable dans tous les programmes, former les enseignants, multiplier les démarches de développement durable dans les établissements.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un Agenda 21 d'établissement, non seulement donne une cohérence aux actions déjà entreprises dans les établissements, mais permet aussi d'aller plus loin. Elle permet une prise de conscience du rôle de chacun des acteurs de l'établissement sur l'évolution environnementale, sociale et économique du monde.

Mettre en place un Agenda 21 d'établissement reste cependant, pour l'heure, une démarche nouvelle pour laquelle il est important de disposer d'outils méthodologiques adaptés au contexte spécifique des collèges.

Collège et Agenda 21 en Alsace

Une Académie déjà mobilisée

Le Rectorat de l'Académie de Strasbourg a, depuis plusieurs années, défini une stratégie allant dans le sens d'une Education à l'Environnement pour le Développement Durable (EEDD), stratégie inscrite dans la Charte pour l'Education à l'Environnement de mai 2001. Dans ce contexte, l'Académie a organisé le projet " A l'Ecole du Développement Durable " avec le soutien de l'ADEME⁽¹⁾, la DIREN⁽²⁾ et la CUS⁽³⁾ (soutien des projets intégrant les trois dimensions du développement durable : sociale, environnementale, économique).

Des actions déjà engagées

Par ailleurs, de nombreux enseignants mettent déjà en place des actions qui s'inscrivent dans la dynamique du développement durable, même si ce terme n'est pas toujours nommé ou si ces actions ne sont pas perçues comme relevant du développement durable.

Ainsi, les collectes de bouchons, les créations de mares pédagogiques, les actions de solidarité avec des écoles d'autres pays, mais aussi l'intégration de représentants des collégiens dans certains groupes de travail au sein des établissements, constituent des actions éducatives allant dans le sens du développement durable.

L'Agenda 21 d'établissement : pour donner de la cohérence

L'Agenda 21 d'établissement est basé sur la définition puis la mise en œuvre de plans d'actions reprenant les 3 axes du développement durable à l'échelle de l'établissement : l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Dans la pratique, les actions mises en œuvre dans un Agenda 21 d'établissement peuvent s'organiser par rapport à de grandes thématiques pouvant être abordées sous l'angle du développement durable par un établissement scolaire, comme par exemple :

- les achats et la consommation durable,
- l'air intérieur,
- l'alimentation,
- la qualité et la gestion des bâtiments scolaires,
- le bruit,
- les déchets,
- l'eau,
- l'énergie,
- les métiers et l'orientation professionnelle,
- le milieu naturel,
- la prévention des risques,
- la santé et le bien être,

(1) Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

(2) Direction Régionale de l'Environnement

(3) Communauté Urbaine de Strasbourg

- la solidarité locale,
- la solidarité internationale,
- les transports.

Non seulement cette liste n'est pas exhaustive, mais elle propose en outre des thématiques largement interdépendantes : travailler sur les achats et la consommation durable amène par exemple à se poser la question des déchets générés du fait de nos habitudes de consommation, mais aussi à s'interroger sur l'impact de notre mode d'alimentation sur l'environnement et sur notre santé.

L'idée n'est donc pas tant de traiter tous les aspects du développement durable, que de mettre en cohérence et en perspective diverses actions déjà menées ou susceptibles de l'être à court terme au sein de l'établissement, de les rassembler dans un projet fédérateur, et de développer des synergies entre ces différentes actions.

L'Agenda 21 d'établissement : une démarche participative ancrée dans un territoire

L'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 d'établissement dans un collège sont, par principe, une démarche volontaire dans laquelle s'engage l'ensemble de la communauté scolaire de l'établissement.

Si son contenu se veut ambitieux et propre à soulever l'enthousiasme, il doit néanmoins être adapté en fonction des capacités locales et des compétences propres des différents acteurs concernés : le chef d'établissement, l'équipe pédagogique, les agents administratifs et techniques, les élèves, les parents.

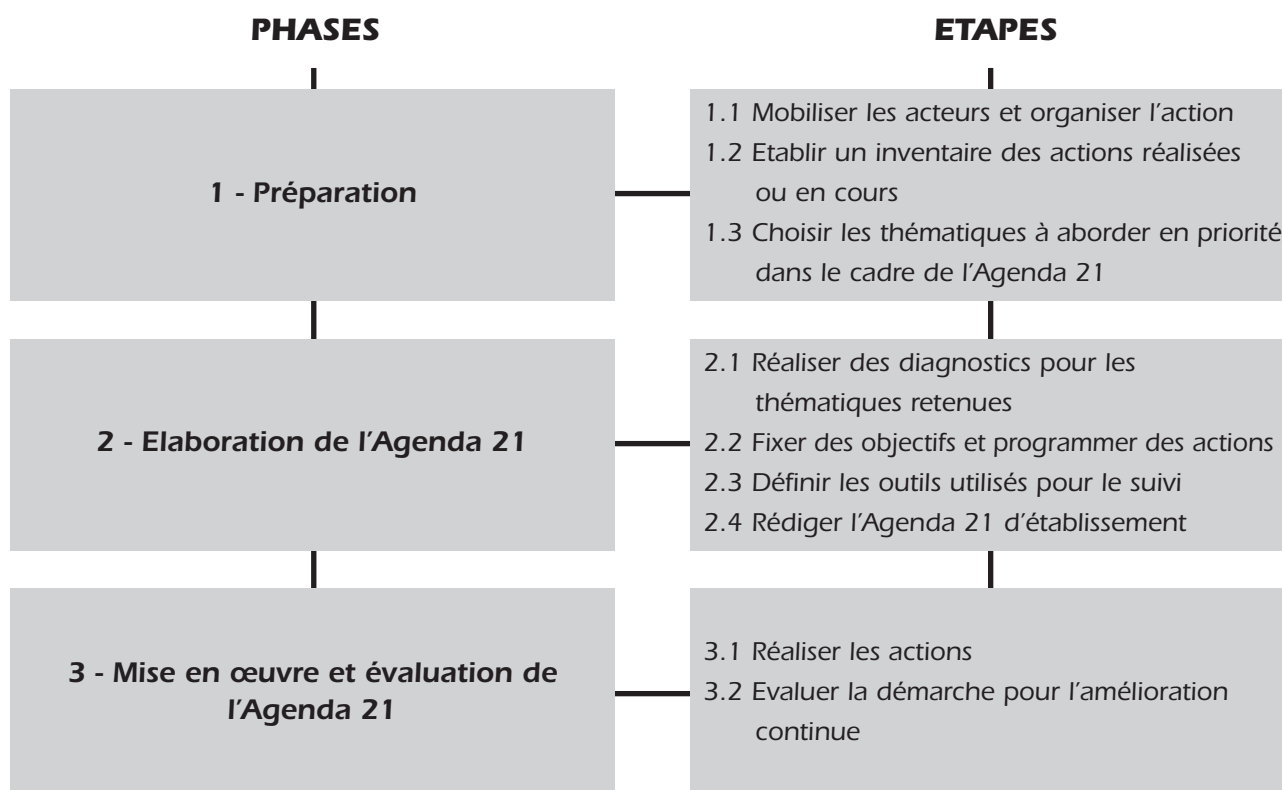
L'action pourra ainsi être limitée, dans un premier temps, à des opérations ciblées, susceptibles de susciter un effet d'entraînement. L'Agenda 21 pourra par la suite intégrer des actions nouvelles, démonstratrices de la volonté de l'établissement d'élargir la démarche.

L'Agenda 21 d'établissement s'inscrit par ailleurs dans une dynamique territoriale plus vaste. En ce sens, il ne constitue pas un programme d'actions isolé mené par un collège. Il faudrait plutôt le considérer comme une des pièces d'un vaste puzzle, d'abord au sein de son territoire, et plus largement au niveau planétaire. Dans cette perspective, l'Agenda 21 d'établissement peut s'intégrer aux Agendas 21 locaux, aux contrats de ville ou aux différents projets éducatifs locaux comme les Projets Territoriaux pour la Jeunesse.

Les étapes de l'Agenda 21 pas à pas

La mise en œuvre d'un Agenda 21 d'établissement n'est pas, à l'heure actuelle, une démarche " normalisée ". La trame méthodologique présentée ci-après n'est donc qu'une proposition ; chaque établissement peut l'adapter, selon ses spécificités, afin de mieux se l'approprier.

La démarche proposée pour mettre en œuvre un Agenda 21 d'établissement est résumée dans le tableau ci-dessous.



PHASE 1 : Préparation

Etape 1.1 : Mobiliser les acteurs et organiser l'action

▪ Il s'agit de sensibiliser les acteurs de l'établissement au développement durable, de leur faire comprendre ce qu'est un Agenda 21 et la manière de le mettre en œuvre. Cette étape permet en outre de recenser les personnes intéressées par la démarche. Une réunion d'information est organisée au sein du collège afin d'informer la communauté scolaire du lancement de la démarche. Cette réunion a lieu en présence de représentants du Rectorat, du Conseil Général et de l'organisme qui accompagne l'établissement dans la mise en place de la démarche.

▪ A l'issue de cette intervention, un **comité de pilotage** pourra être constitué au sein de l'établissement à partir de volontaires. Idéalement, il devrait regrouper des représentants des enseignants, des personnels administratifs et techniques, des élèves et de toutes autres personnes liées à la vie de l'établissement. Il est également envisageable qu'un comité déjà existant au sein de l'établissement (**par exemple le CESC - Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté**) prenne en charge la mise en œuvre de l'Agenda 21. Ce comité de pilotage aura en charge le choix des thématiques à aborder, l'intégration du processus dans le projet d'établissement, ainsi que l'évaluation (bisannuelle en général) de l'Agenda 21.

▪ D'autre part, il est indispensable de désigner un **animateur/coordonateur de projet** qui aura en charge, entre autre, la coordination des groupes de travail et le suivi des actions de l'Agenda 21. Cette personne sera en lien avec le comité de pilotage départemental.

▪ Enfin, l'engagement dans une démarche Agenda 21 devrait être intégré dans le projet d'établissement. Dans ce cadre, l'Agenda 21 n'est plus alors à considérer comme une action particulière et ponctuelle (qui risque de disparaître avec le porteur de projet) mais comme la **mise en cohérence** de ce qui se fait déjà et de ce qui est à venir dans la perspective du développement durable. Chaque action trouve alors sa place au sein d'un projet global qui lui donne un sens.

▪ Pour mener à bien l'étape de sensibilisation, le collège peut réaliser une enquête auprès de l'ensemble de la communauté scolaire : les enseignants, les personnels administratifs et techniques, les élèves et les parents (voir fiche outil n°2). Cette enquête a pour objectif à la fois d'informer du lancement de la démarche (étape 1.1) mais aussi de permettre à chacun de s'exprimer sur les thématiques qui semblent prioritaires à traiter (voir ci-après, étape 3.1)

▪ Un document complémentaire de présentation du dispositif est proposé (fiche outil n°1) afin, par exemple, d'informer les partenaires de l'établissement : collectivité, membre du Conseil d'Administration...

Etape 1.2 : Etablir un inventaire des actions réalisées ou en cours

▪ Il s'agit de réaliser un inventaire de **l'ensemble des actions déjà menées au regard des différents thèmes que recouvre le développement durable, mais aussi en terme de démarche participative (gouvernance)**. L'objectif est de mettre en perspective les actions déjà menées afin de les pérenniser et de les enrichir, et de révéler des opportunités d'actions nouvelles.

Cet inventaire, coordonné par le comité de pilotage, est réalisé par l'ensemble des personnes intéressées par l'Agenda 21 (voir fiche outil n°4). **La lecture des fiches thématiques de ce guide peut servir d'appui à cette première réflexion** (exemples d'actions susceptibles d'être menées dans des établissements).

Il est important de réaliser une synthèse de cet inventaire afin de le mettre en perspective par rapport aux enjeux des différentes thématiques. Cette étape, certes un peu fastidieuse, représente le socle sur lequel bâtir le premier programme d'actions. Elle permet de valoriser les actions existantes, souvent très nombreuses mais menées indépendamment les unes des autres.

Etape 1.3 : Choisir les thématiques à aborder dans l'Agenda 21

▪ Une phase **d'information et de concertation** est à réaliser à cette étape du projet pour **définir "collectivement"** les thématiques que le collège souhaite aborder dans son Agenda 21. Il peut s'agir de thématiques ayant déjà fait l'objet d'actions mais aussi de thématiques qui n'ont pas encore été abordées dans l'établissement.

Au niveau des élèves, l'enquête peut avoir lieu en heure de « Vie de classe » avec le professeur principal (voir fiche outil n°2). Elle peut se faire de deux manières : soit chaque élève complète un questionnaire, soit un seul questionnaire est complété pour l'ensemble de la classe.

Les deux méthodes présentent un intérêt. Dans le premier cas, l'élève peut ramener le questionnaire à la maison et en débattre avec la famille, dans le 2ème cas, le débat a lieu au sein de la classe.

Cette enquête peut être également l'occasion d'évoquer la mise en place de délégués au développement durable (voir fiche outil n°3) qui joueront le rôle de relais entre la classe et le comité de pilotage Agenda 21.

Au niveau des parents, les représentants de parents peuvent prendre en charge la diffusion de l'enquête. Une réunion de présentation de la démarche aux parents en soirée peut permettre de diffuser le questionnaire et de mobiliser.

▪ **A partir de l'inventaire des actions en cours ou réalisées et de l'enquête menée au sein de l'établissement, le groupe de pilotage choisit ensuite les thématiques sur lesquelles le collège souhaite s'engager prioritairement** dans le cadre de son Agenda 21.

▪ En fonction du nombre de thématiques choisies, cette étape peut aboutir *in fine* à la constitution de groupes de travail thématiques.

Il est recommandé de se concentrer sur deux ou trois thématiques prioritaires, qui pourront faire ainsi l'objet de programmes d'actions coordonnés impliquant tous les membres de la communauté scolaire. Une fois la démarche Agenda 21 ancrée dans le fonctionnement du collège, il sera possible d'aborder d'autres thématiques complémentaires.

PHASE 2 : Elaboration de l'Agenda 21

Etape 2.1 : Réaliser des diagnostics thématiques

▪ Afin de définir des objectifs opérationnels pour chaque thématique choisie, il est important de connaître la situation de l'établissement, non seulement à partir de données objectives, mais aussi telle qu'elle est ressentie subjectivement par les membres du collège : c'est le rôle du diagnostic thématique.

▪ C'est à partir de cette vision partagée de la situation qu'il sera possible de **révéler les forces, les faiblesses et les opportunités** propres au collège pour chaque thématique étudiée.

▪ Deux choix s'offrent à vous pour la réalisation de ces états des lieux :

- la réalisation en interne (par les élèves et les groupes de travail), ce qui représente des avantages non seulement économiques mais surtout pédagogiques. Les fiches thématiques de ce guide peuvent alors servir de base de réflexion.
- le recours à une assistance externe pour certains états des lieux techniques nécessitant des compétences et connaissances particulières (bilan énergétique, par exemple). Dans ce cas, il importe de communiquer largement les résultats obtenus à tous les membres du collège.

▪ D'une manière générale, pour la réalisation de ces diagnostics, il est préférable de prendre en compte les élèves et les personnels dans leur environnement global : par exemple pour les transports, du départ de leur maison jusque dans les salles de cours .

Etape 2.2 : Fixer des objectifs et programmer des actions

▪ Ces visions partagées des forces et faiblesses de l'établissement doivent permettre de définir **les axes sur lesquels agir en priorité**, selon les affinités, les moyens ainsi que la sévérité et l'occurrence de certains phénomènes.

Un Agenda 21 peut être initié en privilégiant certaines cibles qui seront enrichies par d'autres cibles au fil des ans.

▪ Une fois les cibles définies, un **programme d'actions** fixant des **objectifs concrets, réalistes et cohérents** peut être élaboré (voir exemple de programme d'actions - Fiches outil n°5 et 6).

Le programme d'actions est défini collectivement :

- soit en comité de pilotage grâce à l'ensemble des éléments collectés lors des étapes précédentes,
- soit plus largement en groupes de travail rassemblés par exemple à l'occasion d'une journée banalisée ou d'une journée dite de « solidarité ».

- **Pour chaque action, une fiche action est élaborée** (voir fiche outil n°7)

Elle prévoit :

- la ou les cibles visées,
- la description des actions à mener pour atteindre l'objectif que l'on se fixe,
- la ou les personnes responsables ;
- l'attribution des moyens humains, techniques et financiers ;
- le calendrier de réalisation (court ou moyen terme) ;
- les indicateurs à utiliser pour le suivi des actions et l'organisation du tableau de bord.

Des exemples d'actions sont proposés dans les fiches thématiques de ce guide.

- Le programme d'actions doit ensuite être validé par le comité de pilotage et/ou le conseil d'administration.

Etape 2.3 : Définir les outils utilisés pour le suivi

▪ Les indicateurs de suivi permettent d'apprécier l'évolution d'une action entreprise. Ils doivent toujours être pragmatiques et définis avant la mise en oeuvre des actions.

Ces indicateurs de développement durable viennent ainsi compléter les indicateurs de pilotage déjà mis en place par le chef d'établissement.

▪ Un tableau de bord peut être défini et utilisé pour suivre et visualiser l'avancement des projets et les résultats obtenus, d'une part par thématique et d'autre part d'une manière globale, pour l'ensemble de l'Agenda 21 (voir fiche outil n°8).

▪ Les indicateurs de suivi et le tableau de bord seront renseignés par l'animateur/coordonateur au fur et à mesure de l'avancement des actions.

▪ Dans un but de traçabilité et de reproductibilité, il est utile de conserver dans un classeur unique une trace écrite de ce qui a été réalisé, en précisant qui l'a réalisé et comment. L'ensemble des acteurs est alors capable d'apprécier le travail effectué, et la transmission est facilitée en cas de mobilité professionnelle de l'un des membres du groupe projet.

Etape 2.4 : Rédiger l'Agenda 21 d'établissement

▪ A ce stade, la rédaction de l'**Agenda 21 de l'établissement** permet de mettre en perspective le travail réalisé. Ce document officiel rappelle l'organisation, la méthodologie adoptée et synthétise les états des lieux réalisés, les objectifs fixés et les actions programmées.

▪ Il scelle et formalise l'engagement de l'ensemble des parties prenantes de l'établissement à réaliser les actions programmées. A ce titre, **il doit être incorporé par le chef d'établissement dans le projet d'établissement et validé par le conseil d'administration.**

C'est incontestablement un moment fort sur le plan de la communication.

▪ Les programmes d'actions successifs doivent ensuite être de nouveau validés par le conseil d'administration.

PHASE 3 : Mise en oeuvre de l'Agenda 21 _____

Etape 3.1 : Réaliser les actions

- Les actions inscrites dans l'Agenda 21 sont mises en œuvre par l'ensemble de la communauté du collège, sous l'impulsion des groupes de travail thématiques.

- Le rôle de l'animateur/coordonateur est essentiel durant cette phase :
 - il motive, anime et suit les actions ;
 - il gère le tableau de bord et relève les indicateurs de suivi ;
 - il partage son expérience avec les animateurs/coordonateurs des autres collèges et échange avec les partenaires de la démarche.

Etape 3.2 : Evaluer la démarche pour l'amélioration continue

▪ Le calendrier de réalisation et les indicateurs de suivi permettent de savoir si les objectifs fixés initialement ont été atteints ou s'il existe des écarts. Dans ce dernier cas, une analyse devrait mettre en évidence les difficultés inattendues, pour envisager les solutions susceptibles de les lever.

▪ Outre ce suivi action par action, une évaluation générale de la démarche peut avantageusement être réalisée par le comité de pilotage, selon des échéances définies dans le calendrier (par exemple deux fois par an).

Elle permet de mettre en évidence des insatisfactions quant à la démarche adoptée et de l'amender si nécessaire.

Elle peut également soulever des questions quant aux conséquences de l'Agenda 21 sur les dimensions sociales, environnementales et économiques de l'établissement et aussi sur sa démarche participative et éducative. Ce retour constitue ainsi l'occasion de définir ce qu'est le développement durable et de porter un regard critique sur le projet.

Ce moment d'évaluation peut également avoir lieu au cours d'une journée de solidarité ou banalisée afin de toucher le maximum de personnes.

▪ La prise en compte des différents aspects du développement durable via l'Agenda 21 est une démarche itérative, s'inscrivant à moyen et long terme, dans laquelle chaque progrès entraîne un autre.

Compte tenu du renouvellement périodique d'une grande partie des effectifs des collèges, non seulement en ce qui concerne les élèves, mais aussi les équipes en place, la question se pose notamment de savoir comment pérenniser les résultats acquis d'une année scolaire à l'autre, de façon à pouvoir enrichir la démarche grâce à un travail sur de nouvelles thématiques.

Conseils pour optimiser la démarche

Principes transversaux

➤ **Mettre en œuvre la gouvernance** (cf. fiche thématique sur le thème de la gouvernance).

- La gouvernance vise à répondre au principe de **participation**, de **transparence** et de **démocratie**.
- **Concertation**, **consultation** et **communication** sont les trois mots-clés de la gouvernance.

▪ Dans un Agenda 21 d'établissement, le mode de gouvernance peut se définir comme étant la somme des moyens mis en place par le comité de pilotage pour associer les acteurs du collège à l'analyse de la situation, la définition des cibles sur lesquelles travailler en priorité et la définition des objectifs opérationnels.

Il s'agit en fait d'associer la communauté du collège de façon plus importante, plus vivante et surtout plus réactive, au processus de prise de décision sans, en aucun cas, remettre en cause le rôle fondamental du chef d'établissement et du conseil d'administration.

▪ La gouvernance permet ainsi de responsabiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs, ce qui alimente la dynamique, la créativité, l'adhésion et assure la pérennisation des actions.

➤ **Sensibilisation et formation aux principes du développement durable**

▪ La réussite d'un projet de développement durable, tel que l'Agenda 21 dépend de la prise de conscience de chaque membre de l'établissement du rôle qu'il peut jouer à son échelle en faveur de l'évolution environnementale, sociale et économique du monde.

▪ La mise en œuvre de l'Agenda 21 signifie la **contribution de chacun**, notamment par la modification de certains gestes et comportements. La formation des équipes pédagogiques et des personnels administratifs au cours de stages spécifiquement axés sur la notion de développement durable est souhaitable. De même, les élèves et les personnels techniques doivent y être sensibilisés, par exemple par l'intermédiaire de divers médias (CDRom, jeux, vidéos).

- Tout au long de la démarche, il est donc souhaitable de :
 - 1) Détecter les besoins de formation,
 - 2) Identifier les comportements pouvant engendrer des impacts significatifs afin de former, de manière adéquate, le personnel (cantine, espaces verts, laboratoires, entretien...),
 - 3) Expliquer à chacun ce qui va être réalisé et suggérer le rôle qu'il peut jouer dans le projet.

► **Communication** (cf. fiche thématique sur le thème de la communication).

- En interne, les échanges d'informations permettent d'**optimiser le fonctionnement de la démarche**.

La communication interne doit permettre de tenir les acteurs régulièrement au courant de l'avancée de la démarche et des projets.

La communication entre la direction, le personnel et les élèves se fait **dans les deux sens**.

- En externe : il s'agit de se préparer aux demandes d'information et d'**informer sur la démarche**. Cette communication peut se faire par le biais de journées " portes ouvertes ", par l'organisation de conférences, par la participation à des colloques.

- Il peut être judicieux d'**agir en synergie avec d'autres événements locaux, nationaux ou mondiaux** en lien avec les thèmes abordés : semaine du développement durable, journée sans voiture, quinzaine du commerce équitable, salon de l'habitat... (une liste non exhaustive d'événements est présentée au niveau des fiches outils).

► **Dimension pédagogique**

- L'Agenda 21 n'a de sens que s'il est construit à partir des connaissances des élèves et avec leur aide. Il est donc important de **faire émerger le débat chez les élèves** sur des actions en faveur du développement durable. L'objectif de l'Agenda 21 vise à **assurer la cohérence entre ce qui est dit et ce qui est concrètement fait**, cela donne un sens pédagogique aux actions et réciproquement.

- La mise en place d'un Agenda 21 d'établissement scolaire est, par définition, une démarche interdisciplinaire. Elle permet en effet de décloisonner certaines matières : le thème de la ressource en eau peut, par exemple, être étudié aussi bien en Histoire Géographie qu'en Sciences de la Vie et de la Terre. C'est pourquoi les actions de l'Agenda 21 peuvent aisément s'intégrer dans des dispositifs d'enseignements interdisciplinaires comme les itinéraires de découverte (IDD).

Toutefois, certains projets éducatifs peuvent s'appuyer sur des séquences éducatives au sein d'une seule discipline. Ainsi, la coopération internationale peut ne concerner que le cours d'Histoire-Géographie-Education Civique, ou la biodiversité n'être abordée qu'en Sciences de la Vie et de la Terre.

- Pour information, les enseignants ont la possibilité de présenter leurs projets sur le site www.eduquer-au-développement-durable.com afin de faire partager leur expérience et de trouver de nouvelles idées pédagogiques.

Les sept règles d'or :

Conseils pour une bonne réussite de l'agenda 21

1. Donnez un sens à votre projet

L'Agenda 21 doit être cohérent avec le projet d'établissement : il s'aligne sur celui-ci ou entraîne sa " redéfinition " à la lumière de nouvelles perspectives. Il se traduira par des buts et des plans d'actions spécifiques pour chacun des acteurs, mais l'essentiel est qu'il ait un sens global perceptible par tous.

Quelques recommandations

- Faites bien comprendre les enjeux que représente la mise en place d'un Agenda 21.
- Formalisez votre engagement. L'Agenda 21 doit être explicitement spécifié dans le projet d'établissement.

2. Impliquez tout le monde

L'Agenda 21 est l'affaire de tous. Il doit créer une dynamique participative, susciter l'adhésion.

Quelques recommandations

- Incitez les différents acteurs à s'impliquer dans le choix des actions et leurs applications. Tous doivent être tenus informés des progrès réalisés. Encouragez-les à donner leur avis et à proposer des améliorations.
- N'oubliez pas de souligner leurs succès et de féliciter et/ou récompenser les personnes qui ont fait du bon travail.
- Nommez, au sein de l'établissement, un coordinateur ou une coordinatrice chargé(e) d'expliquer, rassurer et motiver l'équipe pédagogique, les personnels administratifs et techniques, et les élèves. Le coordinateur est le garant de la réussite de l'Agenda 21.

3. Mettez en place un dispositif de suivi

On ne peut gérer efficacement que ce que l'on mesure. Cela suppose de mettre en place des grilles d'indicateurs et un schéma de progrès (voir Fiches outils) qui permettent d'évaluer l'évolution et l'impact des actions mises en œuvre. Ce suivi doit porter sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Selon les thèmes abordés, il peut être réalisé par les élèves.

Quelques recommandations

- Faites régulièrement le bilan des progrès réalisés. Reprenez votre schéma de progrès, vérifiez ce qui a été accompli et ce qui doit l'être encore. Fixez-vous de nouveaux objectifs.
- Affichez les résultats des indicateurs et leur évolution. Les acteurs sauront ainsi à quoi ont servi leurs efforts, ce qui les encouragera à poursuivre sur leur lancée.

4. Faites preuve de souplesse

Veillez à ce que votre Agenda 21 soit adaptable en cours de route, en fonction de l'évolution de la situation et des bénéfices de l'apprentissage collectif. Un bon programme de développement durable doit pouvoir s'accommoder de possibilités inattendues et novatrices... ou faire face à des difficultés imprévues !

Quelques recommandations

- *Soyez fidèle à vos principes, mais n'hésitez pas à élargir vos perspectives si vous entrevoyez de nouvelles possibilités d'action.*
- *Tenez compte de l'expérience pour moduler vos objectifs.*
- *Soyez à l'écoute des expériences des autres établissements scolaires et des réactions des personnes impliquées dans l'Agenda 21.*

5. Inscrivez votre projet dans la durée

Pour réussir pleinement, un programme de développement durable doit engendrer des automatismes dans les actions au quotidien.

Quelques recommandations

- *Faites en sorte que votre projet devienne un principe permanent dans la vie de l'établissement, par la pédagogie, l'écoute et la communication.*
- *N'hésitez pas à renouveler régulièrement votre message de sensibilisation.*

6. Faites connaître vos bonnes pratiques

Quoique vous entrepreniez en matière de développement durable, il est dans votre intérêt de le communiquer en interne, à l'ensemble des acteurs du collège... qui pourront ainsi adopter de nouveaux comportements, non seulement dans l'enceinte du collège, mais aussi à l'extérieur.

En externe, l'établissement devrait également faire connaître ses expériences de " bonnes pratiques " en matière de développement durable sur son territoire, auprès des parents ou des prestataires de services.

Quelques recommandations

- *Organisez une campagne d'affichage.*
- *Créez un bulletin, un site web.*
- *Profitez de la journée " portes ouvertes " de votre établissement pour communiquer sur ce qui a été fait et sur les résultats obtenus.*
- *Participez à des colloques.*
- *Médiatisez vos actions : conférences, débats, voyages d'étude, actions sociales et environnementales.*
- *Si vous publiez un compte-rendu annuel de vos actions, communiquez clairement ce que fait votre établissement en matière de développement durable.*

7. Etablissez des partenariats

Les collèges peuvent rechercher des synergies par le biais de partenariats avec des associations et des établissements publics.

Quelques recommandations

- *N'hésitez pas à contacter le Rectorat, qui est votre interlocuteur privilégié.*

Points à prendre en compte pour un déroulement optimal

► (In-) formation de l'équipe pédagogique au développement durable

L'approche du développement durable demande au préalable une sensibilisation/formation des professeurs aux principes du développement durable, et la possibilité d'intégrer les actions dans les programmes scolaires via l'éducation au développement durable (EDD). Se renseigner à ce sujet auprès du Rectorat.

► Nécessité d'une forte mobilisation des professeurs

L'EDD est inscrit dans le cadre des programmes scolaires et ne doit donc, théoriquement, pas prendre de temps supplémentaire. Le nombre d'heures nécessaires à la préparation des cours et actions suppose cependant une réelle motivation.

► Implication des parents d'élèves

Le soutien des parents d'élèves est important pour prolonger les actions menées au sein de l'établissement vers la sphère familiale. Il est essentiel que les élèves n'aient pas le sentiment que le développement durable est une affaire qui se limite au périmètre de la classe ou du collège.

En outre, l'expérience montre que les parents d'élèves peuvent être force de proposition pour le programme d'actions de l'Agenda 21 et qu'ils peuvent prendre en charge l'organisation de certaines actions (plan de déplacement école, par exemple).

► Intérêt d'un coordinateur

L'existence d'une personne référente au sein de chacun des établissements permet de canaliser les conflits d'intérêt, mais aussi d'expliquer, rassurer et motiver l'ensemble des acteurs, notamment l'équipe pédagogique. Cette fonction peut être occupée par un professeur, un personnel technique ou administratif, ayant de préférence une certaine expérience de la gestion de projets transversaux.

Quelles que soient les dispositions particulières adoptées, l'animateur/coordinateur de l'établissement disposera d'un accompagnement financé par le Conseil Général et d'un correspondant privilégié au niveau du Rectorat ; un réseau d'échange est par ailleurs créé entre établissements.

► Réalisation de compromis pédagogiques

Le brassage des différentes disciplines au sein d'un projet transversal comme l'Agenda 21 peut mettre en évidence des disparités entre les méthodes et/ou le vocabulaire utilisé. Cela implique une harmonisation entre les professeurs.

Par ailleurs, le travail en équipe implique nécessairement des confrontations d'idées, voire même des conflits. Des compromis sont donc nécessaires.

Avantages :

Intérêts de la démarche pour le collège

► Projet d'établissement et éducation citoyenne

Cette démarche permet d'enrichir le projet d'établissement. Elle l'inscrit dans la transversalité, ouvrant ainsi un nouveau champ favorable à de nouvelles orientations pour l'éducation citoyenne.

L'Agenda 21 n'est pas une action particulière supplémentaire. C'est un changement de regard sur les actions menées dans le cadre du projet d'établissement. Il permet de faire le point sur ce qui est à retenir et à développer afin d'atteindre les objectifs collégialement définis.

► Aspect éducatif

L'Agenda 21 d'établissements scolaires répond pleinement aux attentes des circulaires n°2004-110 et n°2007-077 portant sur la première et la deuxième phase de généralisation de l'éducation pour un développement durable.

L'implication de tous les acteurs du collège fait de l'Agenda 21 un projet fédérateur, qui renforce la capacité de chacun à prendre en compte des critères d'ordre différent -sociaux, économiques, environnementaux- pour déterminer ses choix.

► Appropriation des actions

Le caractère participatif de l'Agenda 21 permet de légitimer et de faciliter l'appropriation des actions mises en œuvre. L'adhésion générale constitue un gage supplémentaire à la pérennisation des résultats.

► Remise en question

Un projet de développement durable met le doigt sur de nombreux aspects de la vie de l'établissement scolaire : dimensions environnementale, sociale, éthique, culturelle et économique. C'est l'occasion pour tous les acteurs de se remettre en question, de reconsidérer les actions menées sous un nouvel angle, et de les optimiser.

► Amélioration de l'organisation du collège

La prise en compte des aspects sociaux et environnementaux lors de la prise de décision induit la modification des habitudes de consommation et des comportements quotidiens.

Le contrôle des impacts environnementaux, lorsqu'il est couplé à une analyse économique en coût global et à l'introduction de programmes de sensibilisation destinés à toute la communauté du collège, a une influence positive sur l'organisation interne et sur la sécurité des usagers du lieu.

De plus, cette démarche permet la transversalité et le décloisonnement entre les matières et entre les différents usagers.

► **Economie sur les frais de fonctionnement**

La démarche permet d'agir sur les charges de fonctionnement des établissements, notamment en favorisant les économies d'énergie, d'eau, de papier, etc.

► **Contrôle et veille réglementaire**

Les actions en faveur du développement durable peuvent passer par le respect de la réglementation. Un état des lieux pourrait permettre en effet de révéler certains manquements éventuels.

► **Image et communication**

La mise en place d'un Agenda 21 d'établissement permet de mettre en perspective les nombreuses actions déjà menées au sein de l'établissement et de les mettre en valeur au sein d'un projet global.

L'établissement prouve par les faits qu'il se préoccupe concrètement du bon état de l'environnement, de la préservation des ressources naturelles et de la transmission des valeurs liées à la citoyenneté. Ceci lui permet de valoriser son image à long terme.

Par ailleurs en participant à l'effort global de la société pour un développement plus durable, il améliore ses relations avec les communautés locales.

Le dynamisme de prise en compte du développement durable passe bien évidemment par l'exemplarité du service public, notamment pour l'Education Nationale qui a vocation et matière à être particulièrement incitateur.

Fiches thématiques et actions

Les fiches présentées dans cette partie sont de deux types :

Deux fiches correspondent à des principes transversaux incontournables dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 :

- **Gouvernance** p.33
- **Communication** p.35

Quinze fiches correspondent à des thématiques adaptées au contexte des établissements scolaires.

- | | | | |
|---------------------------------|------|-------------------------------------------------|------|
| ▪ Achats et Consommation | p.37 | ▪ Métiers et orientation professionnelle | p.59 |
| ▪ Air intérieur | p.41 | ▪ Milieu naturel | p.61 |
| ▪ Alimentation | p.43 | ▪ Prévention des risques | p.65 |
| ▪ Bâtiments scolaires | p.47 | ▪ Santé / bien-être | p.67 |
| ▪ Bruit | p.49 | ▪ Solidarité locale | p.71 |
| ▪ Déchets | p.51 | ▪ Solidarité internationale | p.73 |
| ▪ Eau | p.53 | ▪ Transports | p.75 |
| ▪ Energie | p.55 | | |

Lors de la conférence de Rio en 1992, 27 thèmes ont été proposés dans le cadre de l'Agenda 21. Les thèmes non traités dans ce document sont ceux qui paraissaient les moins adaptés au contexte des établissements secondaires, comme par exemple : agriculture et forêt, vacances-tourisme-loisirs...

De fait, la liste des thématiques présentée ci-après n'est pas exhaustive et il est tout à fait possible de s'intéresser à d'autres thématiques.

En outre, ces thématiques sont interdépendantes : le thème de l'énergie peut par exemple être abordé via la consommation énergétique des bâtiments scolaires ou à partir d'une action sur les transports...

Des icônes en tête de chaque fiche rappellent les dimensions du développement durable traitées dans chaque thématique :



Dimension environnementale



Dimension sociale



Dimension économique

Les fiches thématiques s'organisent ensuite selon les rubriques suivantes :

- **Faites l'inventaire des actions réalisées** - Cette rubrique fait référence à la première phase de la méthode proposée dans le guide. Elle permet de faire un état des lieux des actions déjà réalisées, mais aussi de balayer le type d'actions qui peut être inclus dans cette thématique ;
- **Réalisez un diagnostic** - Le diagnostic permet d'aller plus loin, de préciser des chiffres, de mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'établissement par rapport à cette thématique ;
- **Fixez des objectifs** - Des objectifs généraux sont ici proposés à titre d'exemple ; dans la réalité, les objectifs sont issus du travail préalable d'inventaire et de diagnostic ;
- **Quelques exemples d'actions concrètes** - Figurent dans cette partie des actions relativement aisées à mettre en œuvre.

Ces fiches présentent également trois types d'encadrés :

- **Exemples** - Des actions ou opérations réalisées dans des établissements scolaires permettent d'illustrer ce qui peut être entrepris par rapport à la thématique ;
- **Partenaires et outils** - Cet encadré rassemble les coordonnées des partenaires et les outils pédagogiques ou de sensibilisation existant ;
- **Pour en savoir plus** - Des sources d'informations complémentaires.

A noter

Le choix des thématiques qui seront abordées dans le cadre de votre Agenda 21 est déterminant : il convient, pour chacune des thématiques proposées, de s'interroger sur **la pertinence de sa prise en compte dans l'Agenda 21**.

Vous trouverez ci-dessous une liste de questions qu'il est souhaitable de se poser pour chaque thématique.

- Quels sont les éléments sur lesquels le collège peut agir ?
- Y a-t-il eu des actions de sensibilisation des élèves dans ce domaine ?
- Quels sont les éléments les plus porteurs pédagogiquement ?
- Quel peut être l'intérêt des élèves ?
- Quel peut être l'intérêt des enseignants ?
- Quel peut être l'intérêt des autres personnes concernées dans l'établissement ?
- Y a-t-il des actions au niveau local concernant cette thématique ?
- Comment cette thématique peut-elle s'inscrire dans les comportements individuels ?
- Existe-t-il une action, un plan ou un programme, local, régional ou national, qui permette de situer l'action dans un contexte médiatique porteur ?

PRINCIPE TRANSVERSAL

Gouvernance

La gouvernance vise à répondre aux principes de transparence, de démocratie et de participation qui sous-tendent la notion de développement durable. Elle constitue le socle de la démarche et vise à créer les conditions d'une dynamique partagée par l'ensemble des acteurs de l'établissement.

Elle englobe la mise en place de dispositifs par le biais desquels l'ensemble des acteurs du collège expriment leurs attentes et participent activement au développement de leur Agenda 21. Elle implique également la mise en oeuvre de moyens pour informer, sensibiliser, mobiliser et responsabiliser les acteurs de l'établissement.

A chaque collège de concevoir son mode de gouvernance à partir de ses spécificités propres et des ressources locales.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Votre établissement a-t-il mis en place une procédure de concertation et consultation dans le cadre du développement de son projet d'établissement ? A quel moment ? A quel niveau ?
- Dans quelle mesure et par quels moyens sollicitez-vous l'ensemble des acteurs du collège dans votre projet d'établissement ?
- Quels moyens vous êtes-vous donnés pour mesurer les effets et résultats de votre projet d'établissement ?
- Quelles sont les missions dévolues à l'organe en charge de mener la communication et l'échange ? Comment est-il organisé ?
- Existe-t-il des commissions thématiques pluridisciplinaires déjà formées dans l'établissement ?
- Quels sont les atouts dont dispose votre établissement pour mettre en place un Agenda 21 d'établissement ?
- Quels sont les acteurs et les partenaires de votre établissement susceptibles de participer à la démarche ?
- Quels sont les liens développés avec les autres acteurs du territoire ?

Fixez des objectifs

- Rechercher l'adhésion et l'implication de tous les acteurs du collège au projet d'Agenda 21, à tous les stades de la démarche, en commençant par le choix des thèmes de travail prioritaires ;
- S'organiser pour répondre aux nouvelles sollicitations, liées à ce nouveau projet ;
- Assurer une plus grande cohérence des actions développées par l'établissement dans le cadre du projet d'Agenda 21 et une allocation optimale des ressources ;
- Développer une culture commune de partage et de responsabilité pour asseoir la crédibilité du projet ;
- Faire participer les partenaires du territoire au projet.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Informer l'ensemble des acteurs, y compris les collégiens, sur la décision de se lancer dans le projet, en préalable à la consultation et à la concertation ;
- Créer un comité de pilotage (instance de concertation spécifique à l'Agenda 21 comprenant des représentants de toutes les catégories d'acteurs présentes au sein du collège) ;



- Elire des délégués au développement durable ;
- Créer des lieux d'échange permanent et organiser des réunions d'information sur les enjeux et objectifs généraux d'un Agenda 21 d'établissement ;
- Créer des groupes thématiques de travail et organiser des ateliers ;
- Expliquer le projet dans ses étapes indispensables à la légitimité et à la pérennité du processus ;
- Construire un organigramme qui définit le rôle et les compétences des différents acteurs ;

Pour aller plus loin dans la démarche



- Inciter les acteurs du collège à participer aux instances de concertation de la ville sur l'Agenda 21 local, quand il existe ;
- Assurer la participation du collège aux instances formelles locales (Conseil Consultatif des Citoyens, Conseils Consultatifs Locaux du Développement Durable, Ateliers 21...) ;
- S'engager par des initiatives locales dans la mise en œuvre du Développement Durable ;
- Associer le public dans certaines opérations et initiatives menées par le collège.

Exemples dans les collèges alsaciens

Dans le cadre de la démarche Agenda 21 :

- organisation d'ateliers de travail et de réflexion à l'occasion de journées dites de solidarité ou de journées banalisées - collège Erasme Strasbourg, collège d'Erstein, collège du Stockfeld Strasbourg ;
- élection et formation de délégués au développement durable ou éco-délégués pour participer activement à la mise en place de la démarche – collège Erasme Strasbourg, collège de Fortschwihr, collège d'Erstein, collège de Villé.

Contacts : au collège de Fortschwihr, M. Eric Trehou (SVT) - au collège Erasme Strasbourg Mme Barbara Gless (SVT), au collège d'Erstein M. Stéphane Weibel (principal adjoint), au collège du Stockfeld Mme Claire Cabanel de Quenaudon (Histoire-géographie).

Partenaires et outils

- ECO-Conseil, www.ecoconseil.org - 03 88 60 16 19
- ARIENA, www.ariena.org - 03 88 58 38 47

PRINCIPE TRANSVERSAL

Communication


“ Faire du lien ”

La communication doit permettre de tenir les acteurs régulièrement informés de l'avancée de la démarche développement durable dans le collège : elle permet d'optimiser le fonctionnement de cette démarche.


Il s'agit également de se préparer aux demandes d'informations et d'informer sur le concept de développement durable en général et sur l'Agenda 21 du collège en particulier.

Dans ce domaine, “ surfer ” sur un événement comme la semaine du développement durable peut être une bonne idée, pour bénéficier d'un effet boomerang, en termes de moyens humains et matériels disponibles, de communications et retombées médiatiques, d'impacts, d'accès à un stand ou à un lieu d'exposition, etc. Au démarrage d'une action, ces événements sont également l'occasion d'amorcer le débat avec les membres du collège.


Faites l'inventaire des actions réalisées


- 
- Un système d'affichage est-il en place dans le collège ?
 - Possédez-vous des boîtes à idées, un journal interne ?
 - Disposez-vous d'un site Internet ?
 - Existe-t-il un organe en charge de mener la communication au sein du collège ? Comment est-il organisé ?
 - Avez-vous déjà demandé aux élèves ou parents s'ils se sentent concernés par la protection de l'environnement ? L'éthique ? La responsabilité sociale ?
 - Certains membres de votre collège viennent-ils de pays particulièrement sensibilisés aux questions environnementales (Allemagne, Pays-Bas, pays scandinaves...) ?
 - Les élèves et parents d'élèves vous interrogent-ils sur les mesures prises en matière de développement durable dans votre collège ?
 - Avez-vous recensé les personnes intéressées par la démarche développement durable ?
 - Avez-vous organisé des actions lors d'événements médiatiques comme la semaine du développement durable ou la semaine de la mobilité ?

Fixez des objectifs

- 
- Favoriser la communication entre tous les membres du collège (collégiens, équipes pédagogiques, personnels administratifs et techniques, parents d'élèves) ;
 - Sensibiliser les acteurs du collège au développement durable ;
 - Informer sur la démarche d'Agenda 21 ;
 - Garantir la lisibilité ainsi que l'appropriation par l'ensemble de la communauté scolaire des actions et résultats du projet Agenda 21 de l'établissement.

Quelques exemples d'actions concrètes

- 
- Développer et adapter des supports de communication pour relayer au plus grand nombre l'information sur le développement durable et l'Agenda 21 de l'établissement, en interne comme en externe (journal interne, affichage, portes ouvertes, conférences, publications dans les journaux locaux...) ;

- 
- Créer des outils de communication spécifiquement dédiés à votre démarche Agenda 21 (site Internet, messagerie, forum) ;
 - Mettre en place un outil permanent d'échanges autour des questions relatives au développement durable (tableau d'affichage libre expression, tableau d'affichage images chocs et réactions...) ;
 - Organiser une exposition sur les thèmes touchant au développement durable ;
 - Créer des panneaux de communication pour les groupes de travail thématique ;
 - Organiser et participer à des conférences et des réunions de vulgarisation sur le développement durable ;
 - Présenter ses projets sur le site www.eduquer-au-developpement-durable.com afin de faire partager ses expériences et trouver de nouvelles idées.

Exemples dans les collèges alsaciens

Dans le cadre de la démarche Agenda 21 :

- présentation sous forme d'exposition ou de plaquettes des actions développées au cours de l'année (dans le cadre de la semaine du développement durable pour les **collèges de Fortschwihr, Erasme Strasbourg et Villé** ou à l'occasion des portes ouvertes de l'établissement pour le **collège d'Erstein**).

Contacts : au collège de Fortschwihr, M. Eric Trehiou (SVT^o) - au collège Erasme Strasbourg, Mme Barbara Gless (SVT), au collège d'Erstein, M. Stéphane Weibel (principal adjoint), au collège de Villé, Mme Charlotte Urban (français).

- mise en ligne des fiches actions Agenda 21 du **collège Stockfeld Strasbourg** - www.col-stockfeld-strasbourg.ac-strasbourg.fr rubrique Agenda 21

Contacts : Mme Claire Cabanel de Quenaudon

Partenaires et outils

- ECO-Conseil, www.ecoconseil.org - 03 88 60 16 19
- Chambre de consommation d'Alsace, - www.cca.asso.fr - 03 88 15 42 42
- ARIENA - www.ariena.org - 03 88 58 38 47
- Comité 21 - www.comite21.org/nos-actions/education-developpement-durable/agenda-21-scolaires/index.html
- Semaine du développement durable (avril) - www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr
- Semaine de la réduction des déchets (novembre) www.reduisonsnosdechets.fr
- La semaine du goût (octobre) www.legout.com/home.php
- La semaine de la solidarité internationale (novembre) - www.lasemaine.org
- La quinzaine du commerce équitable (avril-mai) - www.quinzaine-commerce-equitable.com/
- L'école agit (suite au Grenelle de l'environnement) - www.lecoleagit.fr
- Journée mondiale de l'environnement (juin) - www.unep.org/wed/2008/french/
- Journée mondiale de l'eau (mars) - www.unesco.org/water/water_celebrations/index_fr.shtml
- Journée mondiale de la consommation (mars) - www.consumersinternational.org/



Achats et consommation

Faire le lien avec :

- Alimentation
- Déchets
- Eau
- Energie
- Solidarité locale
- Transport

“ Consommer moins et mieux, acheter différemment ”

En tant que consommateurs, nous avons des responsabilités. Nous pouvons modifier nos choix pour contribuer à un développement durable en consommant moins et mieux, en respectant l'environnement (achats verts ou éco-responsables), les droits sociaux (achats éthiques), en étant plus solidaires avec les pays du Sud (achats équitables), en favorisant le développement économique local (achats de proximité).

Au-delà des achats du collège lui-même, l'information et la sensibilisation des collégiens dans ce domaine peuvent les inciter à être des consommateurs plus responsables.

Cette démarche d'exemplarité crédibilise la démarche d'Agenda 21.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Des réflexions ont-elles déjà été menées au sein du collège sur la thématique des achats (achats de produits, de fournitures, de matériels...)?
- Incitez-vous les acteurs du collège à réduire leur consommation ?
- Au moment de choisir un équipement, tenez-vous compte de sa consommation en eau, en énergie ou en "consommables" (cartouches, gobelets en plastique...)?
- Connaissez-vous la provenance de vos produits, leurs modalités de fabrication ?
- Connaissez-vous la signification des labels pouvant figurer sur les produits ?
- Y a-t-il eu des actions de sensibilisation des élèves dans ce domaine ?
- Des actions d'achat responsable ont-elles été menées au sein de l'établissement ?
- Achetez-vous du papier recyclé ?
- Que faites-vous de vos matériels usagés (mobilier, ordinateurs, livres...) : sont-ils repris et valorisés ? Demandez-vous à vos fournisseurs une clause de reprise du matériel usagé, des emballages ou des cartouches de toner ?
- Consommez-vous des produits issus du commerce équitable ou de l'agriculture locale (en restauration...)?

Réalisez un diagnostic

- Déterminez les achats sur lesquels le collège peut agir (analyse des procédures d'achat et évaluation des possibilités d'action).
- Identifiez les catégories de produits achetés par le collège présentant des enjeux économiques / environnementaux / sociaux.
- Identifiez les postes d'achats les plus porteurs pédagogiquement pour promouvoir des attitudes et des comportements d'achats responsables au sein du collège, et/ou de la part des collégiens eux-mêmes.
- Analysez vos comportements d'achats en fonction des critères d'achat responsable.

Fixez des objectifs



- Diviser la consommation de papier par deux en 2 ans.
- Identifier et utiliser des produits d'entretien moins polluants.
- Connaître et faire connaître la signification

Quelques exemples d'actions concrètes



- Réutiliser le côté vierge des papiers usagés (imprimés, brouillons, pièces de courrier interne, erreurs de photocopie, documents non utilisés ...)
- Régler par défaut les imprimantes et les photocopieurs sur une duplication en recto verso et sur l'impression de deux pages ou davantage sur un seul côté de feuille ;
- Réaliser une liste de circulation intra et Internet pour la communication (sans impression systématique) ;
- Choisir des matériels durables et facilement réparables ;
- Utiliser les ressources et l'énergie de manière efficace (dispositifs d'économie d'eau dans les appareils sanitaires ; imprimantes recto-verso munies d'une touche éco ; lampes basse consommation...)
- Organiser un groupe de travail sur le rôle des collégiens en tant que consommateurs ;
- Réaliser une campagne de promotion des produits comportant un minimum d'emballages, éviter les achats à conditionnement unitaire ;
- Organiser une exposition sur les différents labels environnementaux existants ;
- Proposer des produits issus du commerce équitable ou de producteurs locaux et bio (cantine, foyer des élèves, salle des professeurs) ;
- Favoriser les circuits d'approvisionnement locaux et respectueux de l'environnement ;
- Intégrer des spécifications environnementales et sociales dans les achats ;
- Mettre en place une réflexion sur les demandes de fournitures scolaires émanant des enseignants.

Exemples dans les collèges alsaciens

▪ Collège Erasme, Strasbourg (67)

Test de produits d'entretiens écologiques par le personnel d'entretien.

Contacts : Madame SENG, gestionnaire du collège

▪ Collège de Villé (67)

Sensibilisation au commerce équitable par le Collectif pour le commerce équitable en Alsace (COLECOSOL), exposition réalisée par les élèves, repas équitable à la cantine.

Contacts : Monsieur RIEBEL, gestionnaire du collège

▪ Collèges de VILLE, OBERNAI Europe, BISCHWILLER André Maurois, SCHIRMECK, WOERTH, SOUFFLENHEIM, DRULINGEN, ACHENHEIM, ERSTEIN, LA WALCK

Introduction de produits biologiques dans la restauration scolaire (carottes, choux, pommes, céleri) provenant de la plateforme d'approvisionnement en produits de l'agriculture biologique alsacienne, mise en œuvre par la filière locale avec le soutien des collectivités territoriales.

Contact : Monsieur DOLIQUE, Chef du Service des collèges au Conseil Général du Bas-Rhin, vladimir.dolique@cg67.fr

**Partenaires
et outils**

- Alsace Nature - Exposition sur l'agriculture biologique - www.alsacenature.org/ - 03 88 37 07 58
- Collectif pour le commerce équitable (COLECOSOL) - Repas / Goûter/jeu promouvant le commerce équitable et l'agriculture biologique
<http://pagesperso-orange.fr/colecosol/html/ressourcesp%E9dagogiques.htm> - 03 88 61 15 50
- Chambre de consommation d'Alsace, site internet du citoyen éco-consommateur avec des conseils pratiques et théoriques (www.ecoconsommation.org/theme.php)
Brochure de sensibilisation " Déchets ménagers - comment les réduire ",
Expositions sur l'eau, l'alimentation.
03 88 15 42 42 - www.cca.asso.fr

**Pour en
savoir plus**

- Ethique sur l'étiquette : www.ethique-sur-etiquette.org/
- Groupe permanent d'étude des marchés " Développement Durable, Environnement " (GPEM/DDEN) - Guide de l'achat public éco-responsable.
http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/guide_achats_publics_eco_responsables.pdf
- Guide de l'achat éco-responsable du Conseil Général du Bas-Rhin -
<http://www.cg67.fr/index.asp?fic=page&id=13801>
- site de l'inter-réseau "commande publique et développement durable".
<http://www.achatsresponsables-bdd.com>
- Site de l'administration éco-responsable - www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr
- Liste des produits titulaires de l'écolabel NF-Environnement - www.marque-nf.com
- Liste des produits titulaires de l'écolabel européen - www.eco-label.com
- Site de l'association " Consodurable " - www.consodurable.fr/
- Site du réseau Eco-consommation Belge – www.ecoconso.be



Air intérieur

Faire le lien avec :

- Bâtiments scolaires
- Energie
- Santé / Bien-être

“ Faites circuler l'air ”

L'air est l'un des éléments essentiels à la vie. Le manque d'informations sur l'état de la pollution de l'air intérieur dans les bâtiments est aujourd'hui un handicap pour définir des mesures efficaces de prévention et de réduction des pollutions.

Le maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur (QAI) dans les écoles est particulièrement important. Lorsqu'elle est mauvaise, la qualité de l'air intérieur peut affecter la santé des élèves et du personnel.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Connaissez-vous les principales sources de pollution de l'air intérieur ?
- Avez-vous informé les élèves et le personnel que la qualité de l'air est parfois plus mauvaise à l'intérieur qu'à l'extérieur et peut affecter la santé humaine (fatigue, mal de tête, maladies respiratoires et cardiovasculaires, incapacité à se concentrer) ?
- En l'absence d'un système de ventilation mécanique, les fenêtres de la classe peuvent-elles être ouvertes ? Le personnel de l'école et les élèves ont-ils reçu des consignes pour aérer régulièrement les salles de classe ?
- Vous assurez-vous que le système de chauffage, de ventilation ou de climatisation (CVC) est exploité correctement et entretenu régulièrement ?


Réalisez un diagnostic

- Identifiez, à partir des fiches produits ou en demandant des informations aux fournisseurs, les sources de polluants atmosphériques potentiels (produits de laboratoire, ameublement, produits d'entretien, pesticides, imprimantes et photocopieuses, appareils de chauffage, moisissures, bactéries, virus) ;
- Faites évaluer la pollution atmosphérique dans les salles des classes une fois par an et comparez à des valeurs de référence ;
- Révisez les cycles opérationnels du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) ;
- Identifiez les éventuels problèmes de santé liés à la pollution atmosphérique.

Fixez des objectifs

- Limiter les sources de pollution en favorisant l'achat de produits non polluants (meubles, produits d'entretien, etc.) ;
- Limiter les émissions polluantes en modifiant les comportements (limiter les surconsommations et fixer les règles de manipulation des produits polluants) ;
- Favoriser le renouvellement de l'air dans les locaux par une aération adaptée.

Quelques exemples d'actions concrètes

- 
- Réaliser une exposition traitant de l'impact de la qualité de l'air intérieur sur l'environnement et la santé ;
 - En l'absence d'un système de ventilation mécanique, aérer régulièrement les locaux (environ 5 minutes toutes les 3 heures) ;
 - Entretien et remplacer régulièrement les filtres de votre installation d'aération pour une efficacité prolongée ;
 - Sensibiliser et informer le personnel technique afin qu'il acquière une meilleure connaissance des diverses unités de ventilation de l'école et des systèmes qui desservent les différentes salles ;
 - Eviter la surconsommation de produits d'entretien ou le mauvais usage de produits chimiques pour combattre les insectes et animaux indésirables ;
 - Aménager les classes de façon à ce que le personnel d'entretien puisse nettoyer facilement ;
 - Surveiller l'apparition de fuites d'eau et les signaler rapidement pour éviter l'apparition de moisissures (risque d'allergies, d'asthme) ;
 - Sensibiliser au problème du tabagisme au collège ;
 - Mettre en place des plantes qui améliorent la qualité de l'air intérieur.

Partenaires et outils

- ADEME - www.ademe.fr
- Observatoire de la qualité de l'air intérieur - www.air-interieur.org
- ASPA - Association pour la surveillance et l'étude de la pollution de l'air en Alsace - <http://www.atmo-alsace.net>
- Association Plant'airpur - promotion de l'utilisation des plantes pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur - www.plantairpur.fr
- Plants for people, initiative internationale (Hollande, Allemagne et Grande-Bretagne) qui vise à diffuser des informations notamment sur le rôle des plantes dans la qualité de l'air intérieur (liste des plantes permettant de décomposer les polluants) - www.plants-for-people.org (site multi-langues)



Alimentation

Faire le lien avec :

- Déchets
- Eau
- Énergie
- Santé / Bien-être
- Solidarité locale
- Solidarité internationale

“ Mangeons bien pour vivre mieux ! ”

Notre mode d'alimentation a un impact sur notre santé, sur l'environnement et sur les situations sociales : la progression de l'obésité montre par exemple qu'il importe de donner de bonnes habitudes alimentaires aux enfants.

Les aliments que nous consommons soulèvent en outre le problème de leur production (excès d'engrais, de produits phytosanitaires, épuisement des sols, exploitations des paysans de certains pays...).

Le thème de l'alimentation donne ainsi l'opportunité d'agir à plusieurs niveaux.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Avez-vous déjà réalisé des actions en lien avec l'alimentation (initiation au goût, sensibilisation à la qualité des produits, semaines thématiques,...) ?
- Faites-vous vérifier vos menus par un professionnel de la nutrition ?
- Proposez-vous prioritairement des produits de saison à la cantine ?
- Proposez-vous prioritairement des produits locaux à la cantine ?
- Y-a-t-il des ventes de petits pains ou d'autres denrées alimentaires au sein du collège ?
- Proposez-vous des produits biologiques ou équitables à la cantine, dans la salle des professeurs, la cafétéria ou le foyer ?
- Avez-vous mené des actions en vue de limiter les surplus de cantine ?

Réalisez un diagnostic

- Évaluez le nombre d'élèves qui viennent au collège sans prendre de petit-déjeuner ;
- Identifiez et quantifiez les différentes sources de denrées alimentaires dans le collège (cantine, cafétéria, salle des profs,...) ;
- Évaluez l'impact de ces consommations sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie : production, conservation, emballage, transport, élimination des déchets ;
- Quantifiez les déchets de cantine.

Fixez des objectifs

- Sensibiliser les collégiens à la diététique : comment constituer un repas équilibré ;
- Faire connaître et respecter les recommandations de la Circulaire du 25 juin 2001 : « composition des repas servis en restauration scolaire et sécurité alimentaire » ;
- Sensibiliser les élèves et le personnel du collège à la saisonnalité des produits, à leurs modes de conservation, de transport ;



- Augmenter la proportion de produits de saison produits localement dans les repas servis à la cantine ;
- Introduire des produits issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable au collège ;
- Diminuer de 50 % la quantité de déchets de cantine.

Quelques exemples d'actions concrètes



- Informer et sensibiliser à la qualité et au caractère saisonnier des produits ;
- Initier au goût ;
- Organiser des semaines thématiques ;
- Organiser des sorties chez les producteurs locaux ;
- Prendre en compte les aspects diététiques, environnementaux et éthiques pour l'achat des produits destinés à la cafétéria et à la salle des professeurs ;
- Sensibiliser le personnel de cantine à la réduction et à la gestion des déchets ;
- Proposer des menus adaptés à certaines pathologies (diabète, allergies ...) ;
- Organiser une course contre la faim.

Exemples dans les collèges alsaciens

- Expérience dans **17 collèges et lycées du Nord-Pas-de-Calais** en faveur de la consommation de fruits et légumes, avec la participation des élèves et des cuisiniers. Dans certains établissements, les consommations de fruits et de légumes ont triplé.
Contact : Daniel Maslanka, intendant du lycée d'Haubourdin.
- **Lycée Professionnel Agricole d'Erstein**
" Manger Durable "
Contact : Mme FLAITZ
- **Collèges de VILLE, OBERNAI Europe, BISCHWILLER André Maurois, SCHIRMECK, WOERTH, SOUFFLENHEIM, DRULINGEN, ACHENHEIM, ERSTEIN, LA WALCK**
Introduction de produits biologiques dans la restauration scolaire (carottes, choux, pommes, céleri) provenant de la plateforme d'approvisionnement en produits de l'agriculture biologique alsacienne, mise en œuvre par la filière locale avec le soutien des collectivités territoriales.
Partenaires : SOLIBIO, OPABA, Conseil Général du Bas-Rhin, Région Alsace
Contact : Monsieur DOLIQUE, Chef du Service des collèges au Conseil Général du Bas-Rhin, vladimir.dolique@cg67.fr

**Partenaires
et outils**

- Alsace Nature - Cantines biologiques - exposition de 6 panneaux destinée à accompagner la mise en place d'une cantine comprenant des plats biologiques
www.alsacenature.org/content/category/72/240/262/lang.fr/
- ARIENA - Les cahiers de l'ARIENA n°10 : les recettes pour ma planète -
Contact Yann Delahaie - www.ariena.org/modules.php?name=Pages&op=special -
Malle pédagogique sur l'alimentation - 03 88 58 38 47
- Rectorat - projet CAAPS (comportement alimentaire chez les adolescents : le défi de la santé) - matériel pédagogique - définition d'un programme d'actions - intervention auprès des équipes de cuisine, des enseignants, des élèves, des parents http://www.ac-strasbourg.fr/sections/enseignements/secondaire/pedagogie/actions_educatives/education_a_la_sante5630/comportements_alimen/caaps_2007-2008/sections/enseignements/secondaire/pedagogie/actions_educatives/education_a_la_sante5630
- CCA, Chambre de consommation d'Alsace - 2 expositions sur l'alimentation - www.cca.asso.fr - 03 88 15 42 45
- COLECOSOL, collectif pour la promotion du commerce équitable en Alsace, propose des animations et des outils pédagogiques autour du commerce équitable - 03 88 61 15 50 - <http://pagesperso-orange.fr/colecosol/>
- CINAÉ AGF Rhinau - Des grains, des mains, du pain -remorque aménagée pour la découverte des céréales et le cheminement jusqu'à la fabrication du pain. Atelier complété par des fiches pédagogiques et qui nécessite l'intervention d'un animateur du CINAÉ -
Contact : Bernard Bischoff - 03 88 74 66 44
- Les jardins de la Montagne Verte (Strasbourg) - jardin d'insertion par le maraîchage biologique - possibilité de visite des jardins - contact - 03 88 29 36 33 <http://assojmv.free.fr/>
- PEP Alsace - Manger et partager - malles pédagogiques contenant jeux, livres, CD-Rom, imagiers et dossier pédagogique - thèmes : la malnutrition, les aliments et l'alimentation du corps, la notion de partage - contact : 03 89 24 23 71 - www.pep68.asso.fr
http://www.ariena.org/docs/telechargements/article_sur_la_Chambre_de_consommation_d_Alsace.pdf
- OPABA - Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace www.opaba.org

**Pour en
savoir plus**

- Semaine du goût www.legout.com/home.php
- Plan national nutrition santé – mangerbouger.fr/
- UN PLUS BIO - association nationale qui accompagne les établissements souhaitant introduire une " alimentation de qualité " dans leur restauration - www.unplusbio.org
- Réchauffement climatique : combien de gaz à effet de serre dans votre assiette ?
<http://www.manicore.com/documentation/serre/assiette.html>
- Course contre la faim - www.actioncontrelafaim.org/mobilisation/evenements-solidaires/course-contre-la-faim/



Bâtiments scolaires

Faire le lien avec :

- Air intérieur
- Bruit
- Eau
- Energie
- Milieu naturel

“ Un meilleur bâti pour plus d’harmonie ! ”

La qualité des bâtiments a un impact sur le cadre de vie, les conditions de travail, l’environnement et la consommation d’énergie. Toute construction dans l’enceinte du collège peut donc être appréhendée du point de vue du développement durable. Le collège, qui a la charge de l’entretien de ses bâtiments, peut ainsi agir à plus d’un titre.

Faites l’inventaire des actions réalisées

- Réalisez-vous des améliorations régulières en rapport avec le cadre de vie dans l’établissement (peintures, plantations, décoration...) ?
- Les élèves participent-ils aux différents travaux de rangement et de nettoyage des classes ?
- Utilisez-vous le “guide de maintenance des collèges” élaboré conjointement par le Conseil Général du Bas Rhin, le Rectorat et des représentants des collèges ?
- L’organisation de chaque local convient-elle à son utilisation ?

Réalisez un diagnostic


- Réalisez des fiches recensant les pathologies et dégradations rencontrées par type de local (salle de classe, sanitaires, gymnase, etc.) en vous appuyant par exemple sur le référentiel du « guide de maintenance » pour lister tous les équipements pouvant être vérifiés ;
- Etudiez l’acoustique et l’isolation phonique de chaque pièce par rapport au confort de leur usage ;
- Etudiez la réglementation concernant un ou plusieurs équipements du collège (la réglementation classée par rubrique est consultable sur le « guide maintenance ») et discutez des implications de ces réglementations sur les tâches qu’effectuent les personnels du collège.

Fixez des objectifs

- Maintenir la propreté de l’établissement ;
- Lutter contre les dégradations volontaires ;
- Détecter et intervenir rapidement sur les petits dysfonctionnements se traduisant par des consommations accrues (eau, énergie...) ;
- Améliorer la décoration.

Proposez des améliorations afin de répondre à ces objectifs et hiérarchisez-les. Discutez des améliorations pouvant être réalisées en interne avec les élèves, le gestionnaire et l’agent technique, et présentez les améliorations relevant du Conseil Général lors de la discussion annuelle avec le technicien du Conseil Général, afin de les intégrer au programme pluriannuel de travaux.

Quelques exemples d'actions concrètes

- 
- Faire réaliser certaines actions d'entretien des locaux par les élèves pour les responsabiliser dans leur utilisation ;
 - Intégrer le collège dans le contexte local, par exemple via l'opération " collège ouvert " (mise à disposition des locaux en dehors des heures de cours) ;
 - Sensibiliser les utilisateurs de chaque local sur ses spécificités pour développer un usage responsable de ces lieux ;
 - Sensibiliser les utilisateurs aux problèmes causés par les dégradations volontaires ou involontaires ;
 - En l'absence de système de ventilation mécanique, aérer régulièrement pour limiter les risques de moisissures (risque important d'allergie et d'asthme) et assurer l'évacuation du CO2 émis par chacun ;
 - Assurer un accès facilité des différents locaux aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ;
 - Améliorer la décoration intérieure des bâtiments.

Partenaires et outils

- Guide de maintenance des collèges, Conseil Général du Bas-Rhin.

Le guide aborde les thèmes suivants :

- les vérifications périodiques et les prestations d'entretien : Que dit la réglementation ?
Pratiquement, que doit faire le collège ?
- l'organisation de la maintenance au quotidien : Comment passer ses contrats ? Comment suivre ses contrats ? Comment organiser les tâches courantes d'entretien à effectuer par le personnel du collège ?
- La tenue du registre de sécurité et de maintenance : une organisation, des méthodes, des registres vierges sont proposés au gestionnaire pour confectionner et tenir à jour son registre.
- Les limites entre la maintenance due par le Conseil Général et les collèges : le guide répond à la question "qui fait quoi ?"

Sur chaque thème, le guide propose des méthodes, des outils, des documents types à utiliser.



Bruit

Faire le lien avec :

- Bâtiments scolaires
- Santé / Bien-être

“ Moins de bruit pour plus de vie ”

La lutte contre le bruit au collège fait partie de l'amélioration du cadre de vie et contribue à un meilleur apprentissage des élèves. En effet, le bruit à l'école peut entraîner des retards dans l'acquisition des connaissances, les explications des enseignants étant masquées par les bruits environnants. Chez les élèves qui prennent leur repas à la cantine, où les niveaux sonores peuvent être très élevés, on constate des manifestations de fatigue, d'instabilité et d'agitation.

Source : Le bruit aujourd'hui - CIDB

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Avez-vous déjà organisé des actions sur le thème du bruit dans votre collège ?
- Faites-vous des recommandations par rapport au bruit lorsque des travaux sont réalisés dans l'établissement ?
- Avez-vous déjà fait procéder à des mesures de niveaux sonores dans les salles de classe et/ou le restaurant ?

Réalisez un diagnostic


- Possédez-vous des équipements bruyants ? Quelles sont les principales sources de bruit dans l'établissement ?
- Avez-vous déjà eu des remarques de la part des acteurs du collège (élèves, professeurs, surveillants, personnels techniques...) quant à des niveaux sonores trop élevés (résonance de la pièce, bruit de la rue...) ?
- Avez-vous déjà eu des plaintes des riverains quant à des niveaux sonores trop élevés (récréation, sonnerie de cours...) ?
- Évaluez les niveaux et sources sonores dans les différentes parties du collège (administration, salles de classe, réfectoire...). Cette évaluation peut être quantitative (mesure à l'aide d'un sonomètre) ou qualitative (estimation du bruit perçu).
- Étudiez l'acoustique et l'isolation phonique de chaque pièce par rapport au confort de leurs usagers.

Fixez des objectifs

- Sensibiliser les acteurs du collège au problème du bruit ;
- Diminuer les niveaux sonores des parties les plus bruyantes du collège ;
- Réduire les nuisances sonores causées par le collège auprès des riverains.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Organiser des actions d'information et de sensibilisation au problème du bruit ;
- Optimiser le niveau sonore et les localisations de la sonnerie de cours afin de limiter les nuisances pour le personnel du collège comme pour le voisinage ;

- 
- Placer des embouts de feutres ou de caoutchouc sous les pieds des chaises et des tables ;
 - Disposer des toiles cirées sous les assiettes à la cantine ;
 - Placer des cloisonnettes dans le réfectoire ;
 - Recourir à du matériel électrique et mécanique moins bruyant (le niveau sonore doit être mentionné sur l'étiquette).
 - Faire installer des corrections phoniques de rattrapage : pose de matériaux absorbants au plafond et sur les murs (attention : un bon isolant thermique n'est pas forcément un bon isolant phonique) ;
 - Améliorer l'isolation phonique des fenêtres : joint de calfeutrage, vitrage plus épais, remplacement ou doublement de la fenêtre si nécessaire ;
 - Changer le revêtement du sol.

Exemples dans les collèges alsaciens

▪ CLG Pierre-Mendès-France à Lillebonne (76)

Le collège a travaillé sur la pollution sonore : effets du bruit sur le comportement et nuisances sonores dues aux divers matériels d'écoute.

Disciplines concernées : éducation musicale, technologie, SVT, sciences physiques, génie civil/entretien des locaux, histoire, géographie, EPS, éducation civique, anglais, allemand, espagnol, lettres

▪ Collège Herrade de Landsberg à Rosheim

Partenaire : Ademe

Contact : M. Marc SCHWEBEL

Partenaires et outils

- ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – Exposition et livret www.ademe.fr/particuliers/Fiches/bruit/index.htm
- CAB - Comité national d'action contre le bruit - 01 44 83 00 87
- CABR - Centre Antibruit du Bas Rhin - 03 88 36 38 71 - <http://anti-bruit.org/>
- CIDB - Centre d'information et de documentation sur le bruit - www.bruit.fr/FR/info/P%E9dagogie%20du%20bruit/0901
- CNB – Conseil national sur le bruit - Concours “ Décibel d'or - catégorie pédagogiques “ Sensibilisation et éducation - www.infobruit.org



Déchets

Faire le lien avec :

- Achats et consommation
- Eau
- Energie
- Solidarité locale

“ Sus au gaspillage, vive le recyclage ! ”

Les collèges sont producteurs de déchets variés : alimentaires, électroniques, verts, de soin, toxiques, etc.

En réduisant votre volume global de déchets et en les triant de manière adéquate afin de favoriser leur recyclage, vous contribuerez à la préservation de l'environnement tout en réalisant des économies.

Sans oublier que le déchet qui coûte et qui pollue le moins est celui qui n'est pas produit !

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Avez-vous déjà réalisé des actions sur le thème des déchets dans votre collège ?
- Connaissez-vous la nature et la quantité des déchets que vous produisez ?
- Triez-vous vos déchets (papier, métaux, bois, plastiques recyclables, piles et accumulateurs, déchets organiques, appareils électriques et électroniques) ?
- Avez-vous une idée du coût annuel d'enlèvement et de traitement de vos déchets ?
- Réutilisez-vous le papier (brouillon) ?

Réalisez un diagnostic

Pour connaître votre situation en matière de déchets, il est intéressant de réaliser un bilan de vos déchets sur les plans qualitatif (types de déchets), quantitatif et financier.

- Dressez une liste des déchets banals et dangereux présents dans l'établissement ;
- Évaluez les quantités de déchets générées par votre collège et les coûts qui en résultent : par année, par catégorie ;
- Prenez contact avec la collectivité qui s'occupe de la collecte et du traitement des déchets sur votre territoire et informez-vous sur la manière dont sont collectés et traités les différents types de déchets sur votre territoire ;
- Choisissez les catégories sur lesquelles agir en priorité : quantité, coût ou fort impact sur l'environnement, potentiel de réduction important, existence d'un dispositif de collecte sur le territoire ;
- Choisissez des indicateurs de suivi.

Ce bilan peut également être réalisé, non pas à l'échelle du collège, mais en tenant compte des déchets générés par les collégiens eux-mêmes, du fait de leurs habitudes de consommation : goûters emballés, piles des baladeurs, téléphones portables, etc.

Fixez des objectifs



- Modifier les habitudes d'achat et de consommation pour réduire les déchets à la source ;
- Accorder une priorité au recyclage et à la revalorisation de vos déchets ;
- Mettre en place une démarche participative pour réduire la quantité de déchets de 75 % en 2 ou 3 ans.

Quelques exemples d'actions concrètes



- Sensibiliser tous les acteurs du collège sur le lien entre les habitudes de consommation et la quantité de déchets générés (papier, cantine, etc.) ;
- Réaliser une exposition sur les gestes permettant de limiter la production de déchets, tant au sein du collège que dans la vie courante ;
- Mettre en place des campagnes de tri, de recyclage et de réutilisation des déchets (papier, déchets de laboratoire, de cantine...), en veillant à associer la collectivité qui réalise la collecte des déchets ;
- Adapter le service de collecte des déchets à vos besoins ;
- Organiser le compostage de déchets verts ;
- Promouvoir et favoriser la consommation des écoproduits ;
- Mettre en place une démarche qualité appliquée à la propreté des espaces scolaires.

Exemples dans les collèges alsaciens

▪ CLG Grégoire de Tours, Marlenheim

“ Du papier dans tous ses états, et nous on fait quoi ? ”

Réalisations : papier, expo, CD-ROM, mise en place du tri, origami, arts plastiques

Niveau concerné : 3e

Partenaire : DIREN

Contacts : MM. MARTIN et SCHOETTEL

Partenaires et outils

- ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) - www.ademe.fr
- ARIENA - Malle pédagogique Rouletaboule - Cahier de l'ARIENA n°2 : la clé des déchets - www.ariena.org - 03 88 58 38 47
- Chambre de Consommation d'Alsace - animation et exposition sur le thème des déchets www.cca.asso.fr - 03 88 15 42 42
- Brochures de sensibilisation “ Déchets ménagers - comment les réduire ” et “ Les déchets dangereux des Ménages ”, éditées par l'ADEME, la Chambre de Consommation d'Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin.
- Eco-emballages - documents de sensibilisation, d'information, quizz, jeux, magazines sur le tri des déchets pour les jeunes et les enseignants www.ecoemballages.fr
- Emmaüs Alsace - www.emmaus-alsace.com
- France Nature Environnement - Site concernant la prévention des déchets www.fne.asso.fr/fr/themes/sub-category.html?cid=60
- La collectivité en charge de la collecte des déchets sur le territoire - liste sur www.cca.asso.fr rubrique la gestion des déchets en Alsace



Eau

Faire le lien avec :

- Achats et consommation
- Alimentation
- Déchets
- Milieu naturel

“J’aime l’eau ; l’eau c’est la vie ”

Comme les autres ressources naturelles, l’eau est une denrée précieuse et rare. Sans elle, pas de vie possible pour les plantes, ni pour les animaux ou les hommes. Elle remplit plusieurs fonctions et est présente partout dans notre vie quotidienne.

L’eau ne peut être considérée comme une ressource inépuisable. Toutes les franges de la société doivent se mobiliser pour une gestion durable et généralisée de cette ressource.

Les collèges peuvent non seulement faire prendre conscience des enjeux majeurs dans le domaine de l’eau, mais aussi mieux gérer leur consommation propre... et leurs rejets !

Faites l’inventaire des actions réalisées

- Connaissez-vous la consommation d’eau annuelle de l’établissement ?
- Les consommations d’eau font-elles l’objet d’un suivi régulier ?
- Encouragez-vous le personnel à économiser l’eau ?
- Le collège est-il équipé d’économiseurs d’eau, d’appareils économiques en eau (électroménager...) ?
- Faites-vous vérifier systématiquement les installations pour éviter des fuites d’eau ?
- Le personnel et les élèves connaissent-ils les produits qu’il faut éviter de jeter dans les réseaux d’eau ?
- Y a-t-il un cours d’eau ou un plan d’eau à proximité de votre établissement ?
- Disposez-vous d’une mare pédagogique ou d’un biotope ?
- Quels sont les atouts dont dispose votre établissement pour mettre en place des pratiques durables de gestion de l’eau ?


Réalisez un diagnostic

- Dressez le bilan de votre consommation d’eau : provenance, usages, volume annuel ;
- Listez et quantifiez les produits détergents, de bricolage et d’entretien utilisés dans l’établissement et rejetés dans les réseaux ;
- Listez les produits toxiques ou polluants utilisés dans l’établissement et susceptibles d’être rejetés dans les réseaux d’eau.

Fixez des objectifs

- Sensibiliser les acteurs du collège aux enjeux globaux et locaux en rapport avec l’eau ;
- Economiser l’eau et réduire la facture de l’eau ;
- Ne plus rejeter de produits polluants dans les réseaux d’eau ;
- Utiliser des produits qui limitent la pollution des eaux usées et/ou des eaux d’écoulement (produits détergents, produits phytosanitaires, etc.).

Quelques exemples d'actions concrètes

- 
- Sensibiliser le personnel pour la mise en place des mesures d'économie d'eau ;
 - Réaliser et afficher une liste de gestes simples permettant d'économiser l'eau ;
 - Surveiller régulièrement votre consommation afin de réagir rapidement en cas de fuite ;
 - Respecter strictement les doses de détergents préconisées ;
 - Récupérer l'eau de pluie en provenance des toitures pour l'arrosage ;
 - Visiter une station d'épuration pour prendre conscience de l'impact des rejets dans l'eau sur son fonctionnement ;
 - Limiter le recours aux produits phytosanitaires et aux pesticides ;
 - Mettre en place un outil de gestion pour suivre la démarche ;
 - Installer des réglages à double volume (3,5 litres/8 litres) au niveau des blocs sanitaires ;
 - Installer des briseurs d'eau (aérateurs) sur les robinets ;
 - Mettre en place un système de récupération des déchets toxiques ;
 - Acheter des produits d'entretien moins polluants.

Exemples dans les collèges alsaciens

- **LP Le Corbusier à Illkirch**
" Modélisation du développement durable dans le domaine de la gestion de l'eau "
Contacts : M. WESTPHAL, M. MALIE et Mme MORANO.
- **LGT Ribeaupierre à Ribeauvillé**
" Estimation de l'impact des activités du lycée sur les écosystèmes aquatiques "
Contacts : M. BAKRI et Mme SEGaux.
- **Lycée Louis MARCHAL à Molsheim**
" L'eau, la connaître pour mieux la protéger "
Partenaire : Chambre de Consommation d'Alsace
Contacts : Mmes LAURENT et LEGRAND
- **Collège du Kochersberg à Truchtersheim**
" Participation à la renaturation du ruisseau d'Avenheim "
Partenaire : LPO
Contact : Mme ANTONI

Partenaires et outils

- Agence de l'eau Rhin-Meuse : partenaire technique et financier - documents d'information et de sensibilisation - classe d'eau - www.eau-rhin-meuse.fr - 03 87 34 47 00
- ARIENA - Les cahiers de l'ARIENA n°5 : L'eau pour tous, tous pour l'eau - L'eau, sa qualité - Malle pédagogique permettant de réaliser des analyses physicochimiques et des analyses bactériologiques de l'eau. - À l'école de l'eau : sur les traces du Racal - Malle pédagogique comprenant 4 modules : découverte sensorielle, écosystème, qualité de l'eau, cycle urbain de l'eau - www.ariena.org - 03 88 85 11 30
- Chambre de consommation d'Alsace – sensibilisation et animation - exposition sur l'eau du robinet, fiches pratiques, test éco-consommation en ligne - www.cca.asso.fr - 03 88 15 42 42
- Centre d'information sur l'eau - L'eau du robinet en 10 chapitres - www.cieau.com
- Outils pédagogiques à destination des enseignants et utilisables en animation www.mediascol.fr
- Maison de l'eau et de la rivière à Frohmul - www.cc-paysdelapetitepierre.fr/mer/me.htm - 03 88 01 58 98



Energie

Faire le lien avec :

- Bâtiments scolaires
- Air intérieur
- Alimentation
- Transport

“ Energie : place à l'action ! ”

Beaucoup de nos activités font appel à l'utilisation d'énergie. De même, les produits que nous consommons ont nécessité, pour leur fabrication et leur distribution, et nécessiteront, pour leur élimination, une certaine quantité d'énergie.

Le chauffage, l'éclairage, la ventilation, la restauration ainsi que les équipements bureautiques sont des postes de dépenses énergétiques importants pour les établissements.

Cette consommation d'énergie, au delà de l'épuisement des ressources souvent non renouvelables, constitue une source importante de gaz à effet de serre à l'origine de dérèglements climatiques à l'échelle mondiale.


La réduction de la consommation d'énergie constitue donc un enjeu environnemental majeur. Elle passe non seulement par l'amélioration des équipements et des matériaux, mais aussi par une modification des comportements.

Faites l'inventaire des actions réalisées


- Avez-vous désigné une personne responsable de l'énergie dans l'établissement ?
- Connaissez-vous votre consommation énergétique par poste (en kWh), les dépenses correspondantes (en €) (chauffage, ventilation, air conditionné, éclairage, cuisson, froid, équipements bureautiques) et leurs évolutions sur les 3 dernières années?
- Vos personnels ont-ils été formés pour utiliser le système de régulation de votre chauffage ?
- L'installation de chauffage est-elle entretenue régulièrement ?
- Contrôlez-vous l'évolution de la consommation globale dans le temps pour détecter d'éventuelles anomalies (variations importantes des consommations d'énergie) ;
- Avez-vous défini une température ambiante cible dans vos locaux ?
- Le personnel de l'école et les élèves ont-ils reçu la consigne d'éteindre les lumières des locaux en fin de journée et lorsque les salles ne sont pas occupées ?
- Une sensibilisation permettant de créer une culture commune et de comprendre l'intérêt de réaliser ces petits gestes a-t-elle été réalisée ?
- Avez-vous installé des minuteries dans les pièces rarement éclairées ?
- Connaissez vous le nombre de km parcourus par un repas en moyenne sur l'année, le pourcentage de l'approvisionnement local, les émissions de gaz à effet de serre suivant la composition des menus ...?
- Fixez-vous des objectifs de réduction de vos consommations ?

Réalisez un bilan énergétique


- Vérifiez les consommations énergétiques des équipements et des infrastructures ;
- Identifiez les postes les plus coûteux pour repérer les potentiels d'économie les plus importants ;
- Comparez vos consommations à des valeurs de référence ;

- 
- Repérez les consommations d'énergie pouvant être évitées (chauffage allumé pendant les périodes d'inoccupation, appareils en veille...);
 - Identifiez les sources de gaspillages liées aux comportements quotidiens des utilisateurs des locaux (lumières allumées, fenêtres ouvertes, ordinateurs allumés...);
 - Faites réaliser un audit énergétique de votre bâtiment par un organisme extérieur (bureau d'études...).

Fixez des objectifs

- 
- Renforcer les actions d'information et de sensibilisation des différents acteurs sur l'utilisation de l'énergie pour augmenter le nombre de personnes impliquées;
 - Identifier les moyens pouvant être mis en œuvre pour économiser l'énergie avec les installations dont vous disposez;
 - Former les personnes concernées à une utilisation optimale des installations en place;
 - Réduire la consommation énergétique du collège de quelques pourcents chaque année, ou de 10 % en deux ans.

Quelques exemples d'actions concrètes

- 
- Sensibiliser l'ensemble des élèves et le personnel aux questions énergétiques et aux possibilités de réduire la consommation globale (éteindre la lumière, arrêter les appareils de bureau après usage, etc.);
 - Faire connaître les bonnes pratiques et corriger les idées fausses (les fausses bonnes idées);
 - Communiquer sur les consommations d'énergie et sur les objectifs que l'établissement s'est fixés, les moyens de les atteindre et afficher les réussites!
 - Informer les utilisateurs des normes de température que l'on se fixe pour éviter la surconsommation;
 - Choisir l'emplacement des postes de travail de façon à profiter autant que possible de l'éclairage naturel;
 - Installer des dispositifs permettant d'éviter les veilles au niveau des appareils électriques (multiprise avec bouton marche-arrêt);
 - Peindre les murs avec des couleurs claires;
 - Remplacer les anciens tubes fluorescents (tubes TL) de 38 mm de diamètre par des tubes plus fins (26 ou 16 mm) équipés de ballasts électroniques;
 - Remplacer vos ampoules classiques par des ampoules économiques (fluocompactes) dans les endroits où la lumière est souvent allumée et de façon continue : couloirs, cuisine, réfectoire, salle des professeurs..., en veillant toutefois à maintenir un confort visuel satisfaisant;
 - Installer des détecteurs optiques qui allument et éteignent automatiquement les ampoules lors des passages.

Exemples dans les collèges alsaciens

- **Collège de Villé** : travail transversal sur l'énergie dans le cadre de l'Agenda 21 (voir fiche outil N°5)
Partenaires : ECO-Conseil, Alter Alsace Energies
Contact : Principal
- **Collèges de Achenheim, Bischheim-Lamartine, Drulingen, Gerstheim, Niederbronn-les-bains et Schiltigheim-Leclerc** : expérimentation en 2008-2009, en partenariat avec le Conseil Général et Alter Alsace Energies, d'une gestion incitative des dotations de viabilisation, visant à réduire la consommation énergétique (programme BONUS - du bon usage de l'énergie).
Contact : Elsa Distel, Conseil Général du Bas-Rhin, Service des Collèges et des Etablissements Scolaires.
- **Collège Frison-Roche, La Broque (67)**
La classe de 5^{ème} Brecht a organisé un forum d'une journée à destination de tous les élèves du collège sur les thématiques énergétiques, sous la forme d'ateliers tournants tenus par les élèves. Réalisation de panneaux informatifs et autres supports de communication en lien avec la professeur d'arts plastiques (petites pancartes de sensibilisation sur les gestes économes au quotidien) et le professeur de français (charte qui figurera dans le carnet de correspondance des élèves du collège). Les élèves ont également montré et commenté leurs différents travaux lors de la journée portes - ouvertes au collège.
Partenaires : Alter Alsace Energies
Contact : Sandrine Dadouch, professeur d'allemand
- **Collège de Fortschwhir (68) "Energies d'hier et de demain"**
Réalisation de panneaux et d'une maquette
Niveau concerné : 4e aide et soutien
Partenaires : parents, SIAC
Contacts : Mmes Schmidt et Oseberg

Partenaires et outils

- Conseil Général du Bas-Rhin, Elsa DISTEL, chargée du programme BONUS au Service des collèges et des établissements scolaires, elsa.distel@cg67.fr
- Conseil Général du Bas-Rhin, Estelle LE ROY, Ingénieur en charge de l'énergie à la Direction de l'Immobilier, estelle.leroy@cg67.fr
- ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - Exposition et matériel pédagogique - Geneviève Pellé - 03.88.15.46.42 - www.ademe.fr/alsace
- ALME - Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie, intervient sur la CAMSA - www.alme-mulhouse.fr
- Alter Alsace Energies - Education et sensibilisation dans le domaine de l'énergie - Projet de classe éducation à l'énergie en 3 ou 4 séances - Projet d'établissement avec un accompagnement personnalisé durant 3 ans - Outils pédagogiques - www.alteralsace.org - Dorothée Kimmel 03 88 23 10 93
- ARIENA - Les cahiers de l'ARIENA n°9 : 1,2,3 ... Energies - www.ariena.org - 03 88 58 38 47
- Chambre de consommation d'Alsace test en ligne pour mesurer son impact en termes d'énergie - www.ecoconsommation.org/
- Les petits débrouillards - Malette pédagogique 1 degrés de plus - www.lespetitsdebrouillardsalsace.org/pages/indexpag.html - 03 88 10 73 39
- Objectif Climat - sensibilisation à la problématique du dérèglement climatique et accompagnement dans des projets de réduction de l'empreinte carbone des classes et des établissements scolaires - www.objectifclimat.org - Selma Sari - 06 77 11 07 42



Métiers - Orientation professionnelle

Faire le lien avec :

Tous les thèmes peuvent être concernés

Dès le collège, l'orientation professionnelle commence à être une préoccupation des élèves. C'est l'occasion de leur faire découvrir les métiers du développement durable ou encore la manière dont le développement durable peut être pris en compte dans les différents métiers.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Organisez-vous ou participez-vous à des forums métiers ?
- Organisez-vous des visites d'entreprises, de collectivités ?
- Existe-t-il un Comité Local Education Economie sur votre territoire ?
- Avez-vous mis en place l'option professionnelle en 3ème ?
- Les enseignants ont-ils une bonne connaissance du monde professionnel ?
- Prévoyez-vous des questionnaires pour interroger les professionnels rencontrés ? Certaines questions concernent-elles les aspects développement durable ?

Réalisez un diagnostic

- Évaluez à travers un petit questionnaire les connaissances des enseignants et des élèves sur les métiers du développement durable.

Fixez des objectifs

- Améliorer les connaissances des métiers du développement durable ;
- Faire connaître la manière dont le développement durable peut être intégré dans les différents métiers au sein des entreprises, collectivités ...

Quelques exemples d'actions concrètes

- Organiser des visites d'entreprises, de collectivités ayant mis en place une démarche de développement durable, en lien avec une autre thématique prioritaire choisie dans le cadre de l'Agenda 21 ;
- Inviter des professionnels du domaine à venir parler de leurs métiers ;
- Organiser un forum métier avec un volet développement durable ;
- Encourager les enseignants à rencontrer des chefs d'entreprises à travers l'opération " Les boss invitent les profs " ;
- Organiser l'option professionnelle de 3^{ème} autour du développement durable ;
- Participer au concours " Cré-Action : développer l'esprit d'entreprendre ".

Exemples dans les collèges alsaciens

▪ Collège de Villé (67)

Organisation d'un forum métier annuel permettant un contact direct des élèves avec les professionnels. Conduite des discussions à travers un questionnaire comprenant des questions sur l'intégration du développement durable dans le métier.

Contact : M. Yves Hirn (désormais au collège d'Achenheim)

▪ Collège de Fortschwihr (68)

Option professionnelle en 3ème, découverte d'entreprises et de métiers en lien avec les thématiques abordées dans le cadre de l'Agenda 21.

Contact : M. Eric Trehiou

Partenaires et outils

▪ Alsace qualité - L'alsace signe l'art et la manière - Liste d'entreprises alsaciennes engagées dans des actions de développement durable - Christine Lollier Brassac - 03 88 19 16 78 - www.alsace-art-maniere.com/contenu.php?page=adherents

▪ Union des Industries du Bas-Rhin (UIBR) ou Medef Bas-Rhin - Opération " Les boss invitent les profs " pour une meilleure connaissance du monde des entreprises par les enseignants - Anne Brasier Lecat - 03 88 24 85 32 - www.lesbossinvitentlesprofs.fr
Opération de création de mini-entreprises dans le cadres de Cré-Action - Jean-Claude Lasthaus - 03 88 24 85 32

▪ Rectorat, relations entreprise-école - 03 88 23 38 91 www.club-clee-alsace.fr/
Opération Cré-action www.ac-strasbourg.fr/sections/education_formation/actions_educatives/relations_ecole-entr/concours_cre-action/view

▪ Le chargé de mission ou l' élu en charge du développement durable de la commune ou de l'intercommunalité de votre secteur.

Pour en savoir plus

▪ Banque de données des Agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable : www.dd-pratiques.org

▪ Annuaire des métiers de l'environnement <http://www.actu-environnement.com/fr/dico/dico.php4>

▪ Fiches métiers environnement et développement durable - www.reseau-tee.net/Forum/met/fich-met.htm et diaporama de présentation des métiers de l'environnement - www.reseau-tee.net/Forum/met/diaporama.htm

▪ Banque de données des formations pour accéder aux métiers du développement durable www.studyrama.com/rubrique.php3?id_rubrique=3754



Milieu naturel

Faire le lien avec :

- Eau

“ La Nature dans nos murs”

La protection de la nature est une priorité absolue pour assurer aux générations futures un cadre de vie agréable et des ressources naturelles préservées.

La connaissance du patrimoine naturel par les acteurs du collège peut susciter l'envie et le besoin de protéger la nature et de réduire les pollutions générées par l'établissement.

L'aménagement des espaces verts dans les établissements est un bon moyen de sensibiliser les acteurs du collège à la préservation de la nature.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Faites-vous des sorties ou des séjours orientés vers le milieu naturel ?
- Participez-vous aux actions locales et nationales pour la protection de la nature ?
- Réalisez-vous des actions autonomes de sensibilisation et de sauvegarde des écosystèmes ?
- Réalisez-vous des aménagements dans l'enceinte de l'établissement pour la diversification et l'étude de la faune et de la flore ?
- En particulier, gérez-vous vos espaces verts en tenant compte de l'impact de vos pratiques sur l'environnement et les écosystèmes ?
- Connaissez-vous l'impact des pollutions générées par l'établissement sur la flore et la faune locales ?

Réalisez un diagnostic

- Faites un inventaire des espèces ou des biotopes présents dans et autour du collège (photos, dessin...);
- Évaluez les connaissances et le savoir-faire des différents acteurs de l'établissement concernant :
 - les écosystèmes présents dans l'enceinte du collège ou à proximité ;
 - l'impact des pollutions générées par leurs comportements sur ces écosystèmes (pollutions du sol et de l'eau, utilisation de produits phytosanitaires ou de pesticides, fauchage régulier ou tardif des parties enherbées, etc.).

Fixez des objectifs

- Améliorer la connaissance des acteurs du collège sur leur patrimoine naturel ;
- Mettre en place une gestion durable des espaces verts de l'établissement ;
- Créer un biotope au sein de l'établissement ;
- S'engager dans des actions de protection des espaces naturels situés sur la commune.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Informer et sensibiliser tous les acteurs du collège à la protection des espaces naturels et à l'impact des pollutions ;
- Participer aux actions locales et nationales de sensibilisation et de protection de la nature (actions des associations de protection de l'environnement, ...);



- Parrainer un espace naturel (le ruisseau passant près du collège par exemple) ;
- Réaliser des “ biotopes ” de proximité (mare pédagogique, compostage, potager, fauche tardive des pelouses, taille tardive des haies et buissons...) ;
- Remplacer les produits les plus polluants (produits phytosanitaires, produits de nettoyage, produits de laboratoire...) par des équivalents moins nocifs.

Exemples dans les collèges alsaciens

- **Collège de Fortschwihr (68)** - programme d'actions sur le milieu naturel dans le cadre de l'Agenda 21 (voir fiche outil n°6)
Partenaires : ECO-Conseil, Conseil Général, Maison de la nature du Ried et de l'Alsace centrale...
Contact : M. Tréhiou
- **YC Scheurer Kestrier, Thann (67)** “ Sur les traces du lynx ”
Contacts : Mmes Kandra et Paisat.
- **Collège Lezay Marnésia, Strasbourg (67)** Sixième écologique, devenir citoyen au collège.
Niveau concerné : 6^e
Partenaires : ADEME, CUS
Contact : Mme Sure
- **Collège Pfeffel, Colmar (68)** Classe nature en ville
Niveau concerné : 5^e
Contact : M. Deïss
- **Collège Herrade de Landsberg, Rosheim (67)** Des nichoirs à l'école
Niveaux concernés : 6^e et 5^e
Partenaire : LPO
Contact : M. Schewel
- **Collège S. Brant, Eschau (67)** Aménagement d'un espace naturel au collège : un jardin pour les oiseaux et une mare pédagogique.
Partenaire : LPO
Contact : D. Zachary
- Autres exemples alsaciens : mise en place de “ **biotopes de proximité** ” dans de nombreux établissements.
- **Le Vaisseau**, équipement de culture scientifique et technique : sensibilisation aux écosystèmes, à la gestion de l'eau, jardin pédagogique, station météo...
- Opération “ **Je parraine ma rivière** ”, basée sur des enquêtes, analyses et observations de la classe avec la mise à disposition d'outils pédagogiques spécifiques

**Partenaires
et outils**

- ARIENA (Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace) et les associations d'éducation à la nature et à l'environnement, Les cahiers de l'ARIENA n°3 : l'Alsace Buissonnière (paysage), n°7 : proche de nous la nature - Malle pédagogique mare - www.ariena.org - 03 88 58 38 48
- Alsace Nature www.alsacenature.org/ - 03 88 37 55 41
- Conservatoire des sites alsaciens - <http://csa.cren.free.fr/> - 03 88 59 77 00 / 03 89 83 34 20
- CRDP – Visite virtuelle de nos forêts - www.crdp-strasbourg.fr/sciences/foret.htm
- Réseau école et nature - www.ecole-et-nature.org
- Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges - www.parc-ballons-vosges.fr/ - 03 89 77 90 20
- Parc Naturel Régional des Vosges du Nord - www.parc-vosges-nord.fr/ - 03 88 01 49 59
- Le Vaisseau, www.levaisseau.com - 03 88 44 44 00
- La Communauté de communes de votre secteur - Pour le Bas-Rhin : <http://lessites.service-public.fr/cgi-bin/annusite/annusite.fcgi/loc6?dep=67&lang=fr> - Pour le Haut-Rhin <http://lessites.service-public.fr/cgi-bin/annusite/annusite.fcgi/loc6?dep=68&lang=fr>
- Conseil Général du Bas-Rhin - Service des espaces ruraux et naturels
contact : Claire Haderer, chargée d'affaire éducation à l'environnement - claire.haderer@cg67.fr



Prévention des risques

Faire le lien avec :

- Santé / Bien-être
- Air intérieur
- Transport

“ Mieux vaut prévenir que guérir ”

Les risques peuvent être de deux types : naturels et technologiques.

Pour les minimiser dans un collège, il existe des gestes simples et des mesures efficaces qui ne sont pas forcément coûteuses.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Le collège est-il situé sur une zone à risque (naturel, industriel, nucléaire) et connaissez-vous les procédures en cas d'urgence ?
- Avez-vous mis en place un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs ?
- Les usagers du collège sont-ils parfaitement informés des consignes de sécurité ?
- Des exercices pratiques d'évacuation ont-ils déjà eu lieu ?
- Connaissez-vous l'emplacement des sorties de secours, des extincteurs et des lieux de stockage des matières premières dangereuses ?
- Avez-vous un registre d'hygiène et sécurité ? Est-il à jour ?
- Contrôlez-vous régulièrement les équipements sportifs (panneaux de basket, cages de buts et autres) et les machines dans les ateliers fréquentés par les élèves ?

Réalisez un diagnostic

- Faites un inventaire des accidents ou des pollutions passées.
- Prenez un plan du site du collège et identifiez les zones où des accidents ou des pollutions peuvent survenir (que ces dangers menacent le personnel, les enseignants, les élèves ou même le voisinage).
- Vérifiez votre situation par rapport au plan départemental des risques majeurs - www.qualif.bas-rhin.pref.gouv.fr/pprnt/fichiers/dossier_departemental_des_risques_majeurs1.pdf

Fixez des objectifs

- Former tous les ans tous les adultes et une partie des collégiens aux gestes de premiers secours ;
- Faire suivre une formation de secouriste à 1 adulte sur 4 dans les 2 ans à venir ;
- Prévoir et faire connaître les différents plans d'évacuation.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Tenir à jour le registre d'hygiène et sécurité ;
- Demander le passage de la commission de sécurité compétente selon les périodicités réglementaires (R123- 16 du CCH - code de construction et d'habitation) ;
- Faire réaliser les contrôles de sécurité sur les équipements potentiellement dangereux ;
- Informer et sensibiliser aux risques en milieu scolaire ;



- Organiser des exercices d'alerte pour assurer la maîtrise effective de l'alerte ;
- Former différents acteurs aux premiers secours ;
- Former des personnes à la prévention des risques ;
- Encourager les élèves à devenir jeune sapeur pompier volontaire.

Exemples dans les collèges alsaciens

▪ Collège Grégoire de Tours, Marlenheim

" Orages et coulées de boue "

Partenaires : Dernières Nouvelles d'Alsace, Mairie de Marlenheim

Contact : M. MARTIN

▪ Collège Erasme Strasbourg et Collège Stockfeld Strasbourg

Formation de jeunes sapeurs pompiers volontaires - 6 heures de formation par semaine pendant 3 ans.

Partenaire : Service départemental d'incendie et de secours - SDIS

Partenaires et outils

- Rectorat, responsable régional - M. Gomez, jean-luc.gomez@ac-strasbourg.fr - www.ac-strasbourg.fr/sections/enseignements/secondaire/pedagogie/actions_educatives/education_a_lenviro/les_chantiers_academ/ppms_-_prevention_de/view
- Les risques majeurs dans les programmes scolaires - www.prim.net/education/enseigner.html
- CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie - service Prévention des risques professionnels) qui dispose de nombreux documents et affiches - www.cram-alsace-moselle.fr/Prevent/index.htm
- SDIS (Services départementaux d'incendie et de secours) - www.sdis67.com - www.sapeur-pompier.org/ et les pompiers du secteur.

Pour en savoir plus

- DIREN (Direction régional de l'environnement) et DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) : risques naturels et risques technologiques - www.alsace.ecologie.gouv.fr - www.alsace.drire.gouv.fr
- Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur - notamment tous les textes réglementaires - ons.education.gouv.fr
- Institut européen des risques - <http://www.institut-risques.org/centre-ressources/centre-ressources.htm>
- INRS (Institut national de recherche et de sécurité) - www.inrs.fr
- CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie - service Prévention des risques professionnels) qui dispose de nombreux documents et affiches www.cram-alsace-moselle.fr/Prevent/index.htm



Santé / bien-être

Faire le lien avec :

- Alimentation
- Risques

“ Un esprit sain dans un corps sain ”

L'éducation à la santé ne constitue pas une nouvelle discipline : elle se développe à travers tous les enseignements et la vie scolaire. Elle vise à promouvoir la responsabilité par l'appropriation de connaissances et le développement d'attitudes telles que l'estime de soi, le respect des autres, la solidarité, l'autonomie, la responsabilité.

Tout au long de leur trajectoire, les jeunes doivent faire face à de multiples situations, possibilités, contraintes et pressions extérieures susceptibles d'influencer leurs décisions face à un cheminement personnel et social. Ils seront également exposés à des risques et à des difficultés pouvant affecter leur santé, leur bien être et leur réussite éducative.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Les horaires d'ouverture de votre infirmerie sont-ils connus de tous ?
- Assurez-vous un accompagnement scolaire et un soutien individualisé pour les élèves en difficulté ?
- Organisez-vous des actions et des programmes sur la prévention des conduites à risque et la citoyenneté (addictions, sexualité, relations filles/garçons, mal-être, suicide, violence) ?
- Savez-vous si les membres du personnel ont connaissance de toutes les consignes d'hygiène concernant leur travail et s'ils s'y conforment ?
- Est-ce que les consignes médicales à tenir en cas d'urgence sont clairement affichées ?
- Savez-vous que la scolarisation d'élèves atteints d'une maladie chronique ou de handicap bénéficie d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?

Réalisez un diagnostic

- Faites un état des lieux des problèmes de santé rencontrés (fréquences, gravité, évolutivité, répercussions sur les apprentissages) ;
- Repérez les principaux facteurs affectant la santé des élèves ;
- Réalisez une enquête auprès des élèves, de la communauté éducative, des parents... pour mieux connaître les publics concernés, évaluer leurs préoccupations, leurs demandes ;
- Faire un état des lieux des ressources (quels sont les relais de proximité, les personnes ressources qui pourraient être sollicitées).

Fixez des objectifs

- Rendre les élèves acteurs de leur prévention ;
- Sensibiliser toute la communauté éducative à la question de la promotion de la santé des élèves ;
- Développer l'implication des adultes dans l'éducation à la santé ;
- Permettre un suivi et un accès aux soins à tous les élèves.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Mettre en œuvre et animer le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) au sein de votre établissement ;
- Ouvrir votre CESC aux partenaires locaux ;
- Constituer un groupe santé dans votre établissement, composé de professionnels, de jeunes et de parents ;
- Informer, sensibiliser et former les élèves mais aussi les adultes aux aspects santé ;
- Impliquer la communauté éducative dans la démarche et permettre aux élèves de devenir acteur de leur bien être ;
- Promouvoir des activités physiques et sportives ;
- Favoriser des actions permettant le développement des compétences psychosociales ;
- Veiller à l'équilibre alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire ;
- Favoriser l'intégration scolaire des jeunes handicapés ou malades chroniques ;
- Apporter une attention particulière aux élèves en difficulté (mal-être, troubles du comportement alimentaire,...) ;
- Former tous les acteurs aux premiers secours.

Exemples dans les collèges alsaciens

Actions accompagnées par le Pôle de Ressources " Conduites à Risque " du Conseil Général du Bas-Rhin :

▪ CESC Sélestat (Collège de Dambach, collège BEATUS, Lycée KOEBERLE et lycée SCHWILGUE)

Projet sur la citoyenneté et les prises de risque.

Outil : Exposition interactive " Dédale de Vie " (Pôle de Ressources " conduites à risque ")

A destination des élèves du collège et des lycées.

Partenaires : Conseil Général, Mairie, AGF, FDMJC, PAE, collège, lycées et ville de Sélestat

▪ Collège de Barr

Projet sur la non-violence dans le cadre du Projet Territorial pour la Jeunesse.

Outil : PowerPoint " Violence " créé par le Pôle de Ressources " conduites à risque ".

Partenaires : Personnels scolaires, BPDJ, FDMJC.

▪ Collège de Woerth + Séminaire de Walbourg + écoles primaires

Projets : - l'affectivité et la sexualité et les relations filles/garçons (collèges) ;

- Citoyenneté (se connaître, vivre ensemble, choisir)

Outils utilisés : l'exposition " J'ai pas peur d'aimer ", jeu " partages " pour les CM2.

Partenariat : Conseil Général, FDMJC, Séminaire et collège, parents d'élèves.

**Partenaires
et outils**

- Pôle de ressources “ conduites à risque ” du Conseil Général du Bas-Rhin : accompagnement au montage de projet, mise à disposition d’outils pédagogiques liés à l’adolescence, formation aux outils, tél. : 03 88 76 64 96.
- Dispositif Pass’age du Conseil Général du Bas-Rhin : numéro vert : 08 00 74 78 00. site Internet pour les moins de 25 ans, animé par une équipe de professionnels : <http://www.pass-age.fr/>
- CIRDD : Centre d’information régional sur les drogues et les dépendances - dispose par ailleurs de nombreux supports pédagogiques dans le domaine de la prévention santé. tél. : 03 88 76 64 33 www.cirddalsace.fr
- Rectorat - projet CAAPS (comportement alimentaire chez les adolescents : le défi de la santé) - matériel pédagogique - définition d’un programme d’actions - intervention auprès des équipes de cuisine, des enseignants, des élèves, des parents http://www.ac-strasbourg.fr/sections/enseignements/secondaire/pedagogie/actions_educatives/education_a_la_sante5630/comportements_alimen/caaps_20072008/sections/enseignements/secondaire/pedagogie/actions_educatives/education_a_la_sante5630
- Institut national pour l’éducation à la santé - La pédagogie santé - www.inpes.sante.fr/index.asp?page=pedagotheque/presentation_pedago.htm



Solidarité locale

Faire le lien avec :

- Solidarité internationale

Le respect de l'équité sociale et des valeurs républicaines impose aux établissements scolaires le rejet de toute discrimination basée sur des critères tels que le sexe, la nationalité, la race, les conditions sociales, la religion, l'âge ou le handicap.

De la même façon, l'établissement ne vit pas en vase clos, il renforce les liens avec le monde qui l'entoure et participe à la vie de la communauté.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Accueillez-vous des élèves handicapés ?
- Avez-vous des classes de primo-arrivants ?
- Quels sont les dispositifs existants au sein de l'établissement pour prendre en compte les familles en difficulté ?
- Participez-vous à des réseaux d'échange avec d'autres collèges en France ?
- Existe-t-il des actions de soutien scolaire entre les élèves eux-mêmes ?
- Y a-t-il des systèmes d'entraide dans quelque domaine que ce soit, à l'intérieur du collège et vers l'extérieur ?
- Existe-t-il des contacts avec des associations locales d'insertion et/ou de solidarité ?
- Le collège est-il engagé dans des actions de mise en commun des moyens (CDI, cantine, moyens matériels...) et d'échanges des savoir-faire (échanges de projets et d'actions entre établissements) ?
- Existe-t-il des actions visant à favoriser le respect de l'autre, la connaissance de la différence ?


Réalisez un diagnostic

- Répertoirez le nombre d'actes ou de comportements racistes, irrespectueux durant une période donnée ;
- Réalisez une enquête sur les représentations des différents membres de la communauté scolaire par rapport aux différences ;
- Calculez le pourcentage d'élèves en échec scolaire ;
- Vérifiez si le nombre d'heures de soutien scolaire est suffisant.

Fixez des objectifs

- Permettre un accès à la scolarité pour tous ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des élèves ;
- Veiller à la mixité sociale dans les différentes filières ;
- Diminuer les comportements intolérants ou irrespectueux ;
- Favoriser la solidarité avec les personnes en difficulté ;
- Adapter les locaux aux personnes à mobilité réduite.

Quelques exemples d'actions concrètes

- 
- Mettre en place une collecte dans le cadre de l'opération " bouchons " ;
 - Mettre en place une entraide scolaire entre les collégiens ;
 - Participer à des actions d'animation dans une maison de retraite ;
 - Soutenir des associations par l'implication d'élèves, la mise à disposition de locaux et par des dons en nature (mobilier, nourriture, matériel ...) ;
 - Créer des expositions sur la tolérance, les inégalités sociales, la précarité ;
 - S'engager dans une opération " Collège ouvert " ;
 - Encourager les employés à s'engager dans la vie civile ;
 - Tisser des liens entre l'établissement scolaire et la ville dans laquelle il est implanté (réseaux professionnels, associations, clubs sportifs, organisations d'entraide,...).

Exemples dans les collèges alsaciens

- **Lycée du Reberg, Mulhouse**
" bouchons d'amour " pour financer des fauteuils pour personnes handicapées
Contact : Mme Nocet
- **Collège Erasme, Strasbourg**
Ouvre ses portes à une association locale qui propose des cours de français aux mères des élèves
Contact : Mme Laugel

Partenaires et outils

- AAPEI (association de parents, de personnes handicapées et leurs amis) - Propose des interventions pour expliquer le handicap aux élèves - <http://www.aapei-strasbourg.com>
- Centre international des droits de l'Homme Sélestat - Outils pédagogiques et expositions sur le thème de la tolérance, les droits de l'Homme, www.cidh.net
- La ligue de l'enseignement - expositions, dossiers pédagogiques sur le thème du racisme www.laligue.org/ligue/articles/index.asp?rub=lai
- CLAPEST (comité de liaison d'associations pour la promotion des immigrés en Alsace - propose Alter Ego : un parcours pédagogique en ligne à la découverte de soi et des autres 03 88 35 72 44, www.clapest.org
- CRAVIE - Centre de ressource Alsace Ville Intégration Ecole - Propose des ressources pédagogiques pour favoriser l'intégration à l'école des enfants primo-arrivants et des enfants du voyage - http://cravie.site.ac-strasbourg.fr/debut_web.htm
- Rectorat en partenariat avec le Conseil Régional et les associations éditent chaque année un catalogue des partenaires potentiels dans le cadre de l'opération " Le mois de l'autre " (respect, tolérance, découverte de l'autre) organisée pour les lycées - www.ac-strasbourg.fr/sections/scolarité_examens/vie_scolaire/education_a_la_tolérance/view

Pour en savoir plus

- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - www.lacse.fr
- Agence nationale de lutte contre l'illettrisme - www.anlci.gouv.fr/index.php?id=alsace



Solidarité internationale

Faire le lien avec :

- Solidarité locale

“ Tisser des liens ”

La solidarité, la coopération, l'équité et la lutte contre la pauvreté sont au coeur des préoccupations de la déclaration de Rio. Les actions de coopération dans le cadre des Agendas 21 d'établissement s'inscrivent donc tout à fait dans ces démarches. Les établissements scolaires peuvent trouver matière à de nombreux et enrichissants échanges avec d'autres établissements, ne bénéficiant pas de notre niveau de vie. Ceux-ci offrent par ailleurs l'occasion de développer une citoyenneté plus active.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Avez-vous des classes de primo-arrivants ?
- Participez-vous à des réseaux d'échange avec d'autres collèges en France ou à l'étranger ?
- Existe-t-il des contacts avec des associations de solidarité ?
- Consommez-vous des produits issus du commerce équitable ?
- Organisez-vous des événements permettant une meilleure connaissance des différentes cultures ?
- Votre commune est-elle engagée dans un projet de coopération avec un pays du Sud ?

Fixez des objectifs

- Sensibilisez les élèves aux réalités des pays du Sud à partir des autres thématiques prioritaires choisies dans le cadre de l'Agenda 21 (eau, déchets, transports,...)
- Mettez en place un partenariat avec un collègue d'un autre pays ;
- Sensibilisez à l'impact de nos comportements sur les autres pays ;
- Faites connaître le commerce équitable.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Participer à la semaine de solidarité internationale organisée chaque année en novembre ;
- Correspondances et échanges scolaires avec d'autres élèves à l'étranger ;
- Organiser des repas ou petit déjeuners avec des produits issus du commerce équitable ;

Exemples dans les collèges alsaciens

- **Collège Champagnat, ISSENHEIM (68)**
 “ La vie des déchets, ici et là-bas ”
 Exploration du thème des déchets dans une approche locale et nord-sud pour amener les élèves à découvrir d'autres réalités et à travers cette démarche montrer les inégalités nord-sud.
Partenaires : CINE, CEFODE, CCFD, A l'Ecole du Développement Durable.

▪ **Collège - SEGPA, ERSTEIN (67)**

Correspondances avec des élèves de 4^{ème} en section Segpa avec une école à Madagascar, travail autour de l'écriture et du portrait.

Contact : M. Imhoff

▪ **Collège de GERSTHEIM (67)**

"IDD : un goûter équitable"

Découverte dans le cadre d'un Itinéraire de découverte de ce qu'est le commerce équitable et partage des informations avec les autres élèves (mise au point d'une saynète, d'un jeu de rôle et d'un Quiz)

Partenaires : COLECOSOL, CEFODE

Contact : Marie-José Crosse

▪ **Collège Romain Rolland, ERSTEIN (67)**

Echanges avec un collège de Yaoundé, au Cameroun.

Correspondances scolaires et travaux croisés sur divers thèmes communs.

Partenaires à Yaoundé : Collège des Sciences et Techniques Industrielles et CEPAD

Partenaires en Alsace : IRCOD, CEFODE, mairie d'Erstein

Contact : Mme Barthelmebs

**Partenaires
et outils**

- COLECOSOL (Collectif pour une économie solidaire) - sensibilisation au commerce équitable - pagesperso-orange.fr/colecosol/ - 03 88 61 15 50
- CEFODE Coopération et Formation au développement en Alsace - Accompagne les établissements scolaires à la mise en place de projets d'éducation au développement (projets pédagogiques en classe, échanges avec une école d'un pays du Sud) - Formation des enseignants (PAF et FIL) - Guide " Eduquer au développement et à la solidarité internationale - Pour une citoyenneté ouverte sur le monde ", CEFODE/CRDP (1ère édition 2000 - mise à jour : 2008) - Outils et ressources : - Michaële Groshans - 03 88 45 59 90 - cefode@cefode.org - www.cefode.org
- Conseil Général du Bas-Rhin, Direction de l'Economie et du Rayonnement International, Gaëlle LE BARBU, gaelle.lebarbu@cg67.fr - Direction des Politiques Educatives et Sportives, Service de l'Education et de la Jeunesse, Cora KLEIN, cora.klein@cg67.fr
- Rectorat/Délégation académique aux relations internationales et à la coopération, elisabeth.heitz@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 37 86
- UNICEF France - Catalogue de produits pédagogiques - 01 44 39 77 30 - www.unicef.fr
- UNESCO/PNUE - www.youthxchange.net/main/home.asp
- Je coopère, je m'amuse - C. Fortin ; Chenelière, 2003. (Éducation à la coopération). Développer dans un esprit de solidarité les capacités de communication, d'habiletés à fraterniser et à partager, des attitudes sociales positives.
- EDUCASOL : plateforme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale : www.educasol.org
- RITIMO : réseau d'information et de documentation sur la solidarité internationale : www.ritimo.org/



Transports

Faire le lien avec :

- Santé / Bien-être
- Air intérieur
- Transport

“ Aller à l'école autrement ”

Les déplacements des élèves et des personnels des collèges entre leur domicile et l'établissement génèrent diverses nuisances : pollution, problèmes de sécurité routière, engorgement de l'accès au collège à certaines heures, consommation d'énergie non renouvelable... Il est possible d'infléchir les comportements de chacun, en encourageant les transports propres et les modes doux de déplacement (marche à pied, vélo,...).

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Avez-vous un parking à vélos et des vestiaires adaptés ?
- Existe-t-il des arrêts de transports en communs et des pistes cyclables à proximité ?
- Existe-t-il des problèmes liés à la desserte de l'école (sécurité, nuisance pour le voisinage...) ?
- Affichez-vous les cartes du réseau du transport public et le plan des pistes cyclables ?
- Connaissez-vous les modes de transports utilisés par les élèves ou le personnel pour venir au collège (types, fréquences, conditions, kilomètres parcourus) ?
- Connaissez-vous le nombre d'accidents liés aux déplacements domicile-collège ?
- Avez-vous déjà réalisé des actions de sensibilisation dans votre collège sur le thème des déplacements domicile-collège : journée prévention routière, sensibilisation aux modes de transport doux (marche à pied, vélo...), formation au bon usage de la mobylette, etc. ?

Réalisez un diagnostic

- Identifiez les différents modes de transport utilisés par les élèves et le personnel (diagnostic de mobilité ; d'accessibilité) ;
- Identifiez sur une carte les lieux d'habitation des élèves et du personnel ;
- Évaluez les surfaces occupées respectivement par les parkings pour les vélos et pour les voitures ;
- Évaluez les temps et les coûts de déplacements par élève, selon les modes de transport utilisés ;
- Recensez les accidents liés aux déplacements des élèves du personnel du collège ;
- Identifiez les plages horaires pendant lesquelles ont lieu le plus de déplacements ;
- Recensez les freins à l'usage d'autres modes de transport que la voiture, et imaginez les leviers d'action pour lever ces freins.

Fixez des objectifs

- Améliorer la sécurité routière ;
- Modérer la circulation aux abords des collèges ;
- Former les élèves sur la relation de “ cause à effet ” entre les modes de déplacements, la qualité de l'air et la santé ;
- Faire prendre conscience aux élèves et aux personnels du collège des moyens existants pour agir, chacun à son niveau, et inciter chacun à passer à l'acte.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Sensibiliser aux problèmes posés par l'usage de l'automobile : ses conséquences sur la sécurité, la santé et l'environnement ;
- Diffuser des dépliants de sensibilisation sur l'éco-mobilité (voir outils pédagogiques) ;
- Informer les élèves sur les cheminements piétonniers et les pistes cyclables existants ; école-domicile en vélo / transport en commun / co-voiturage ;
- Organiser une journée " à l'école sans voiture ".
- Développer le covoiturage en favorisant la mise en relation des personnes voisines ;
- Veiller à l'adéquation du parking à vélos par rapport aux besoins exprimés ;
- Informer les autorités organisatrices de transport des dysfonctionnements constatés et suggérer des améliorations ;
- Réaliser un plan de déplacement vers l'école (PDE), en associant tous les partenaires du collège ;
- Assurer l'accessibilité aux transports pour les personnes à mobilité réduite.

Exemples dans les collèges alsaciens

- **Collège de Villé (67)** – Plans de déplacement établissement –
Dès le démarrage de la démarche Agenda 21, un groupe de parents très motivés décide de travailler à la mise en place d'un PDE. Les éco-délégués sont fortement impliqués. Etat des lieux, journées de sensibilisation " Allons au collège autrement ", calcul du " CO2 économisé ", concours entre les classes font parties des premières actions mises en place.
Contact : Principal du collège et M. JY Curien, parent d'élève
- **LYC PO Gustave Eiffel, CERNAY (68)** - Tricycle photovoltaïque
Conception et réalisation d'un tricycle photovoltaïque avec des élèves de 1^{ère} et de terminale.
Contact : Y. Alexis, tél. : 03 89 75 77 67

Partenaires et outils

- ADEME – documents sur la mise en place d'un PDE - 03 88 15 46 46
www.ademe.fr/htdocs/publications/dossier/30/p2.htm
- Alter Alsace Energies – sensibilisation à l'éco-mobilité - 03 88 23 10 93 - www.alteralsace.org
- ARIENA – Les cahiers de l'ARIENA n°4 – Transportez-vous bien - 03 88 58 38 47
- Conseil Général du Bas-Rhin – Direction des Routes, Transports et Grands Equipements -
contact : Pierre Fierling, pierre.fierling@cg67.fr, responsable des études, transports et déplacement.
- Vélo Emploi - Possibilité de contrôle technique de vélos dans les collèges - convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin - contact : Olivier Karcher, olivier.karcher@cg67.fr, à la Direction des Routes, Transports et Grands Equipements.
- CADR 67 (Comité d'action deux-roues) - appui à la mise en place de PDE – sensibilisation - marquage de vélo et bilan technique - 03 88 74 17 50 <http://fubicy.org/cadr67> - (également en convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin).

Pour en savoir plus

- Semaine de mobilisation " Marchons vers l'école " pour encourager l'éco-mobilité scolaire
www.arenidf.org/transport/marcheversecole.html
- Réseau européen d'échange autour de la mise en place de plan de déplacement école -
www.allerverslecole.net
- Bilan carbone : www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=15729&m=3&catid=15731

Fiches outils

Ces fiches mettent à disposition quelques outils concrets développés pour et utilisés par les collèges déjà en démarche d'Agenda 21.

La plupart de ces outils peuvent être modifiés, personnalisés, enrichis : n'hésitez pas à vous les approprier. La plupart d'entre eux sont disponibles au format word : demandez-les à la personne qui accompagne votre démarche.

Par ailleurs, si vous développez vous-même de nouveaux outils, merci de les transmettre à la personne qui accompagne votre demande et au Conseil Général pour que nous puissions en faire profiter les autres collèges.

- **Agenda 21 d'établissement scolaire** p.81
 Document de communication de 4 pages présentant la démarche
- **Un " Agenda 21 " pour le collège : agir ensemble pour aujourd'hui et pour demain** p.85
 document support pour présenter la démarche et réaliser l'enquête au sein du collège concernant les thématiques prioritaires
- **Fiche pour le dépouillement de l'enquête pour le choix des thématiques** p.87
- **Les délégués au développement durable ou éco-délégués** p.89
- **Inventaire des actions réalisées ou en cours** p.91
 à renseigner pour chaque thématique
- **Agenda 21 : un collège solidaire et respectueux de l'environnement** p.95
 deux exemples de programme d'actions
- **Fiche action type** p.103
- **Exemple de tableau d'évaluation** p.105
- **Mise en place de l'Agenda 21 au collège de Villé** p.107
 exemple de calendrier de mise en place de la démarche
- **Les collèges en démarche Agenda 21 dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin en septembre 2008** p.109
- **Financer ou valoriser les actions réalisées** p.111
- **Ressources Internet** p.113
- **Appel à projet 2008 du Conseil Général du Bas-Rhin pour les Agenda 21 de collèges** p.115

Agenda 21 d'établissement scolaire



Engager les jeunes et tous les acteurs du collège dans une démarche de progrès environnemental et social.

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 d'établissement scolaire ?

Eduquer au développement durable...

L'objectif de l'Agenda 21 d'établissement scolaire est de sensibiliser et d'éduquer au développement durable à partir d'actions concrètes mises en œuvre dans l'établissement.

En 2004, l'Education Nationale décide clairement de donner une "dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable"¹.

En mars 2007 le Ministère lance la seconde phase de généralisation de l'Éducation au Développement Durable (EDD) : il introduit l'EDD dans tous les programmes et insiste sur l'exemplarité des établissements et la formation des enseignants et des autres personnels².

L'Agenda 21 permet d'aborder concrètement les domaines d'action du développement durable (eau, énergie, environnement naturel et bâti, risques naturels et technologiques, solidarité, transports, achats et consommation, citoyenneté...) et de faire l'apprentissage de nouveaux modes de décision et de relation aux autres, dans la durée (participation, concertation, diagnostic initial, plan d'action, suivi...).

... à partir d'un plan d'actions concrètes

L'Agenda 21 d'établissement repose sur la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes visant à améliorer la prise en compte de l'environnement et à favoriser les comportements solidaires.

Ces actions répondent à des problématiques identifiées à l'échelle de la collectivité scolaire, mais aussi plus largement à l'échelle du territoire.

Une démarche participative et citoyenne...

La participation de toute la communauté scolaire, donc du plus grand nombre, à la définition des actions et à leur mise en œuvre, est un point clé de la démarche Agenda 21 (élèves, enseignants, personnels techniques et administratifs, parents, partenaires du territoire).

Elle permet une prise de conscience de la possibilité pour chacun d'agir à son niveau et de se responsabiliser en prenant des engagements concrets.

... ouverte sur le territoire

L'Agenda 21 d'établissement s'inscrit par ailleurs dans une dynamique territoriale plus vaste.

En ce sens, il ne constitue pas un programme d'actions isolé mené par collège. Il faudrait plutôt le considérer comme une des pièces d'un vaste puzzle planétaire.

Dans cette perspective, l'Agenda 21 d'établissement peut s'intégrer aux Agendas 21 locaux, aux contrats de ville ou aux différents projets éducatifs locaux.

¹ Circulaire N°2004-110 du 8 juillet 2004

² Circulaire N°2007-077 du 29 mars 2007

Comment ça marche ?

La mise en place d'un Agenda 21 d'établissement est une démarche volontaire. Il n'existe pas de norme ou de modèle applicable par tous les établissements : chacun exprime son projet selon ses caractéristiques propres, ses priorités et ses besoins, et selon les moyens dont il dispose.

Avant de se lancer

La décision est prise par la direction de l'établissement en concertation avec son Conseil d'Administration. La démarche peut s'appuyer sur une instance existante comme le CESC³ ou bien nécessitera la mise en place d'un Comité de pilotage.

Dans tous les cas, il est important de faire émerger un groupe de quelques personnes motivées porteur du projet, qui lancera la dynamique.

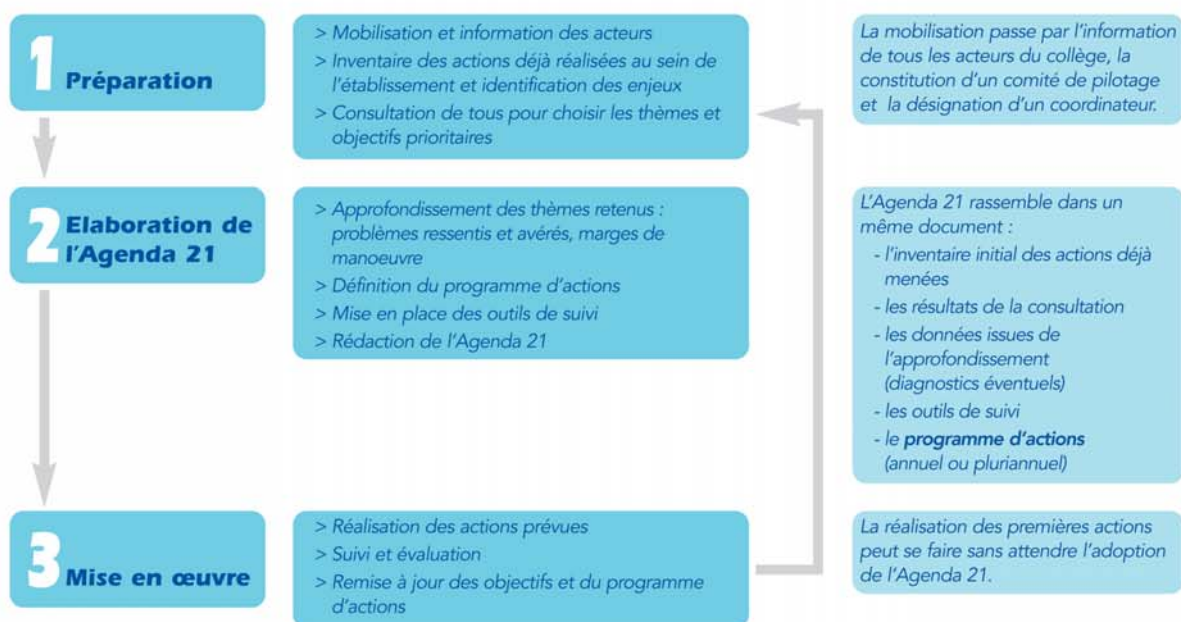
Des ressources à mobiliser

- > En interne : tous les membres de la communauté scolaire
- > En externe : les parents d'élèves, les collectivités locales, les associations voisines ou travaillant sur les thématiques en lien avec les actions retenues, etc.

Une assistance fournie par le Conseil Général du Bas-Rhin

- > Un guide méthodologique⁴, accompagné d'outils spécifiques (diaporamas, modèles d'enquêtes et de documents, etc.)
- > Une assistance à la définition et à la mise en œuvre de l'Agenda 21, assurée par l'association ECO-Conseil (cf. conditions page suivante).

La démarche, détaillée dans le guide méthodologique, comporte trois grandes phases.



Des formations organisées par le Rectorat

Des sessions d'échange et de formation des coordinateurs sont organisées chaque année par le Rectorat dans le cadre de son plan de formation et viennent compléter le dispositif d'assistance financé par le Conseil Général du Bas-Rhin.

³ Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

⁴ Téléchargeable sur le site du Conseil général

L'accompagnement des collèges bas-rhinois : le dispositif mis en place par le Conseil Général du Bas-Rhin

Chaque année, un appel à projet permet d'identifier les collèges souhaitant s'engager officiellement dans la démarche. Les collèges bas-rhinois sélectionnés et entrant ainsi dans le dispositif bénéficient d'un accompagnement à la carte assuré par l'association ECO-Conseil. Cet accompagnement est financé par le Conseil Général du Bas-Rhin, à raison de 5 journées d'assistance par an les 2 premières années, et de 3 journées par an les 2 années suivantes.

En dehors de la phase de mobilisation initiale, les établissements font appel à ECO-Conseil en fonction de leurs besoins, sur des sujets comme :

- l'animation des réunions d'information et de mobilisation,
- l'organisation des ateliers de travail,
- la formalisation de documents de synthèse (enquêtes...),
- la réalisation de diagnostics thématiques au sein du collège,
- la définition des objectifs et du programme d'actions,
- la réalisation de certaines actions,
- la participation à l'évaluation annuelle,
- la création d'outils complémentaires...

Exemples d'actions mises en œuvre dans les collèges engagés dans une démarche d'Agenda 21

- > **Les éco-délégués** : Plusieurs collèges ont choisi de mettre en place des éco-délégués, élus dans chaque classe. Leur rôle est de relayer les informations auprès de leurs camarades et de faire remonter les idées et propositions au comité de pilotage.
- > **Les plans de déplacement** : La question des déplacements est importante dans les établissements, aussi bien sur le plan de la sécurité que de l'environnement. Dans un collège, des parents ont réalisé un état des lieux de la situation et préparent des améliorations grâce à un Plan de Déplacement Ecole.
- > **Achats responsables et produits d'entretien** : Les produits d'entretien ont souvent un impact, à la fois sur la santé des agents et sur la qualité de l'eau. Des agents d'entretien testent des produits éco-labélisés.
- > **Déchets** : Produire moins de déchets en imprimant recto-verso, en réutilisant certaines feuilles comme brouillon, en limitant les déchets liés à la restauration ou encore améliorer le tri du papier-carton font partis des actions mises en place par les établissements.
- > **Solidarité** : Certains collèges ont décidé de développer l'offre de tutorat pour mieux répondre aux besoins des élèves en difficulté, d'autres ont décidé de mieux accueillir les nouveaux enseignants pour améliorer leur intégration au sein de l'établissement.
- > **Coopération internationale** : La mise en place d'échanges avec des pays du sud ou de l'est permet aux élèves de prendre concrètement conscience d'autres réalités.

Dans la pratique, les actions mises en œuvre dans un Agenda 21 d'établissement peuvent aborder de nombreuses thématiques.

Cependant, l'idée n'est pas de traiter tous les aspects du développement durable, mais plutôt de mettre en cohérence et en perspective diverses actions déjà menées ou susceptibles de l'être à court terme au sein de l'établissement, de les rassembler dans un projet fédérateur, et de développer des synergies entre ces différentes actions.

Achats et consommation	Eau
Air intérieur	Energie
Alimentation	Milieu naturel
Bâtiments scolaires	Risques
Bruit	Santé et bien-être
Coopération internationale	Solidarité locale
Déchets	Transports

Petite histoire de l'Agenda 21

Comment un projet et un plan d'actions planétaire...

Dès les années 1970, le Club de Rome lance un avertissement à la communauté politique et scientifique. Mais tout commence vraiment en 1992, au sommet de la Terre à Rio : 170 chefs d'états, des représentants d'ONG et des scientifiques se mettent au chevet de la planète.

Le diagnostic est alarmant : écart toujours plus important entre les pays du Nord et du Sud, entre les plus riches et les plus pauvres au sein de chaque pays, dommages croissants à notre environnement, épuisement des ressources naturelles. La nécessité d'accéder à un mode de développement dit "durable" s'impose.

Afin de donner la première impulsion au niveau mondial, les participants établissent une liste d'actions à mener et d'objectifs à atteindre pour le siècle à venir : le "programme d'actions pour le 21^{ème} siècle", ou "AGENDA 21", est né.

Préparé pendant près de deux ans par des experts, des scientifiques et des associations de toutes les régions du monde, il est à ce jour l'exemple le plus important de mobilisation citoyenne planétaire.

1972 : Conférence des Nations Unies sur l'environnement : rapport du club de Rome : "Halte à la croissance"

1987 : Publication par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, du Rapport Brundtland "Notre Avenir à Tous" : naissance du concept de "développement durable"

1992 : 1^{er} sommet de la terre à Rio : élaboration de l'Agenda 21, plan d'actions pour le 21^e siècle à l'échelle de la planète

2002 : Sommet mondial du développement durable à Johannesburg

... est décliné localement jusque dans les collèges

L'Agenda 21 planétaire a été décliné depuis à différentes échelles, allant du niveau national au niveau local.

- Juin 2003 : la France adopte une stratégie nationale en faveur du développement durable
- Décembre 2006 : le Conseil Général du Bas-Rhin adopte son 1^{er} Agenda 21 intitulé "Des hommes et des territoires"

Aujourd'hui, un des enjeux est de mettre en œuvre cette démarche dans de plus petites structures, telles que les établissements scolaires. Les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, appuyés par ECO-Conseil, ont adapté la démarche pour les collèges et proposent d'accompagner les établissements volontaires.

- 2005 : édition d'un premier guide méthodologique à destination des collèges alsaciens
- 2005-2007 : expérimentation de la démarche dans 8 établissements pilotes alsaciens
- 2007 : intégration de la démarche dans la politique éducative du Conseil Général du Bas-Rhin

* Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent, y compris ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (définition issue du rapport Brundtland).



Contacts :

Au Conseil Général du Bas-Rhin : Marc Meinau, à la Direction des Politiques Educatives
(03 88 76 62 75 - marc.meinau@cg67.fr)

Au Rectorat : Michel Dreyer, IPR de SVT (03 88 23 35 26 ou 03 88 23 38 59 (secrétariat) - michel.dreyer@ac-strasbourg.fr)

A ECO-Conseil : Pascale Dautheuil, chargée de projet (03 88 60 16 19 - contact@eco-conseil.org)

Un « Agenda 21 » pour le collège : agir ensemble pour aujourd'hui et pour demain



En un siècle, notre société industrielle a connu beaucoup de changements et les progrès sont allés très vite.

Cela n'a pas profité à l'ensemble de l'humanité, pauvreté et inégalités entre les peuples sont toujours présentes, et les conséquences sur l'environnement sont de plus en plus évidentes : dérèglement climatique, pollution ...

Et si on essayait d'agir concrètement ici, au collège, maintenant et pour demain !



Pour cela réfléchissons ensemble à ce que l'on peut faire à notre niveau - *par exemple pour que le collège consomme moins d'eau et d'énergie, soit plus agréable à vivre, pour que nous soyons plus solidaires avec les personnes défavorisées* - et engageons nous dans des actions allant dans le sens d'un **développement durable*** !

Ces actions peuvent être réalisées dans le cadre d'un **Agenda 21****, c'est-à-dire un programme d'actions que nous définirons et mettrons en œuvre ensemble.



Cette démarche vous intéresse ? alors indiquez-nous les sujets qui vous paraissent importants et pour lesquels vous souhaiteriez vous impliquer **en complétant le questionnaire au verso.**

Le Principal

* *Un développement durable est un développement qui préserve la planète et réduit les inégalités entre les êtres humains*

** *Agenda 21 : programme d'actions pour le 21^{ème} siècle.*

Mettre en œuvre un Agenda 21, c'est d'abord définir ensemble les thèmes sur lesquels nous souhaitons travailler. Votre avis sur ces thèmes est important !

Choisissez et classez, **de 1** (la plus importante) **à 5** (la moins importante), les 5 thématiques sur lesquelles, à votre avis, le collège devrait mener en priorité des actions.

Vos choix	Thématiques	Exemples d'actions possibles	Vos remarques et suggestions
	Achats et consommation	Réduire les achats de produits jetables, favoriser les achats de produits équitables...	
	Air intérieur	Limiter les sources de pollution de l'air, veiller à une meilleure aération des locaux...	
	Alimentation	Redécouvrir les produits locaux et de saison, réduire les déchets de cantine...	
	Bâtiments scolaires	Rendre notre collège plus accueillant, faciliter son accès aux personnes handicapées...	
	Bruit	Identifier et réduire les sources de bruits désagréables, améliorer l'ambiance sonore...	
	Déchets	Produire moins de déchets, mieux les trier...	
	Eau	Consommer moins d'eau, moins la polluer...	
	Energie	Limiter nos consommations d'énergie, utiliser des énergies renouvelables	
	Milieu naturel	Mettre en valeur les espaces verts, créer un jardin, une mare...	
	Orientation professionnelle	Connaitre les métiers de l'environnement et du développement durable	
	Prévention des risques	Former le maximum de personnes aux premiers secours...	
	Solidarité internationale	Développer des échanges avec des collègues africains, asiatiques	
	Solidarité locale	Aider les élèves en difficulté, favoriser l'intégration des personnes handicapées	
	Santé et bien-être	Promouvoir les activités physiques et sportives, connaître les risques, apprendre à mieux s'alimenter...	
	Transports	Favoriser les déplacements doux (vélo, rollers, skate...)...	

Vous êtes un élève

Classe : _____	Vous êtes : une fille <input type="checkbox"/> / un garçon <input type="checkbox"/>
----------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Vous faites parti du personnel

Enseignant <input type="checkbox"/>	Matière enseignée ou fonction occupée : _____
Administratif <input type="checkbox"/>	
Technique <input type="checkbox"/>	

Fiche pour le dépouillement de l'enquête pour le choix des thématiques
Outil proposé par Eric Trehiou coordinateur Agenda 21 du collège de Fortschwihr

Classe : _____

Nombre de votants : _____

Comment dépouiller le questionnaire ?

Le classement obtenu sur chaque enquête doit être recensé sur cette feuille. Le Chiffre du classement attribue ainsi un nombre de points.

Thématiques	Classement obtenu	Nombre de points obtenus	Total
Achats	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Alimentation	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Bâtiment scolaire	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Bruit	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Déchets	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Eau	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Energie	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Milieu naturel	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	

Orientation professionnelle	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Prévention des risques	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Santé et bien être	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Solidarité internationale	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Solidarité locale	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	
Transport	1	X5 =	
	2	X4 =	
	3	X3 =	
	4	X2 =	
	5	X1 =	

Classement final après dépouillement

Classement	Nom du thème	Points obtenus	Remarques et suggestions des élèves de la classe
1			
2			
3			
4			

Les délégués au développement durable ou éco-délégués

Qu'est ce qu'un délégué au développement durable ?

C'est un élève élu au sein de la classe qui va :

- jouer le rôle de relais entre les élèves et le comité de pilotage Agenda 21 ;
- être force de proposition dans la définition des objectifs, du programme d'actions ;
- être moteur dans la mise en place des actions.

En fonction du contexte, ils peuvent être élus dans toutes les classes ou uniquement dans un premier temps dans les classes avec des professeurs principaux volontaires.

Ils peuvent être élus dès le démarrage de la démarche la première année pour participer activement au choix des thématiques.

La formation des délégués au développement durable

Pour pouvoir jouer réellement leur rôle, les délégués au développement durable doivent bénéficier d'une formation.

Quand ?

Cette formation peut se faire dans différents cadres :

- formation ponctuelle sous la forme d'une journée de sensibilisation découverte ;
- formation régulière dans le cadre d'un club développement durable, de l'accompagnement éducatif.

Par qui ?

Ces formations sont réalisées en fonction des contextes

- par le coordinateur Agenda 21 du collège ;
- par la structure qui accompagne le collège ;
- par une association ou autre structure spécialisée de l'un ou l'autre domaine.

L'information des professeurs principaux

L'heure de vie de classe animée par les professeurs principaux est un moment idéal pour procéder à l'élection des délégués au développement durable puis pour leur permettre de transmettre des informations ou recueillir des propositions. L'information/formation préalable de l'ensemble des professeurs principaux leur permettra de mieux soutenir cette démarche.

Les premiers collèges Agenda 21 ayant élu des délégués au développement durable : Erstein (67), Fortschwihr (68), Villé (67)

Inventaire des actions réalisées ou en cours

Etablissement :

Thématique :

Date :

Nom :

Présentation

Le présent document vous est proposé dans le cadre de la phase préparatoire à la mise en œuvre de l'Agenda 21 dans votre établissement.

Ce document vise à vous permettre de faire un balayage de la prise en compte d'une thématique au sein des activités du collège sur la base des actions déjà réalisées et de toute autre information disponible.

Vous trouverez ci-dessous une liste de questions qu'il est souhaitable de se poser pour chaque thématique.

- Quels sont les éléments sur lesquels le collège peut agir ?
- Y a-t-il eu des actions de sensibilisation des élèves dans ce domaine ?
- Quels sont les éléments les plus porteurs pédagogiquement ?
- Quel peut être l'intérêt des élèves ?
- Quel peut être l'intérêt des enseignants ?
- Quel peut être l'intérêt des autres personnes concernées dans l'établissement ?
- Y a-t-il des actions au niveau local concernant cette thématique ?
- Comment cette thématique peut-elle s'inscrire dans les comportements individuels ?
- Existe-t-il une action, un plan ou un programme, local, régional ou national, qui permette de situer l'action dans un contexte médiatique porteur ?

Des suggestions complémentaires permettant de vous aider dans l'analyse de chaque thématique se trouvent dans la rubrique « **Faites le point** » des fiches thématiques du guide de mise en œuvre.

Données au niveau de l'établissement

Les actions / pratiques / projets en lien avec la thématique

Lister toutes les actions (IDD, projet de classe etc.) dont vous avez connaissance au sein de l'établissement, qu'elles soient réalisées, en cours ou en projet et qui sont en lien direct avec la thématique

<i>Type d'action</i>	<i>Bref descriptif / Personne responsable</i>	<i>Date / période</i>

Les personnes ressources ou motivées

Citer les personnes ressources connues ou les personnes motivées par la thématique

<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>

Autres informations

Les personnes ayant connaissance d'informations générales ou précises, qualitatives ou quantitatives et relatives à cette thématique, les notent dans ce cadre.

--

Contexte local ou global

Citer les actions et les acteurs extérieurs (association, collectivités, entreprise...) à l'établissement en lien avec la thématique en précisant, si possible le porteur de projet

Evaluation de l'intérêt de la thématique

Relation avec les programmes

Lister les principaux éléments de programme qui peuvent s'intégrer à la thématique

Lien avec les comportements en dehors du cadre scolaire

Indiquer comment cette thématique s'inscrit dans les comportements individuels extra-scolaires

Population(s) les plus concernée(s) par la thématique

Préciser l'intérêt particulier que peut représenter la thématique pour certaines populations (élèves, enseignants, personnel technique, administratif...)

<i>Population visée</i>	<i>Intérêt particulier pour la thématique</i>

Agenda 21 : un collège solidaire et respectueux de l'environnement

Une volonté planétaire

La Conférence de Rio en 1992 (appelée aussi «Sommet de la Terre») a permis une prise de conscience, au niveau mondial, des effets de nos modes de développement : écart toujours plus important entre les pays du Nord et les pays du Sud, entre les plus riches et les plus pauvres, dommages croissants à notre environnement, épuisement des ressources naturelles... La nécessité d'un développement durable, c'est-à-dire conciliant l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique, a été consacrée.

Une liste de principes d'action permettant la mise en œuvre de ce concept de " développement durable " a été élaborée : c'est le " **Programme d'actions pour le 21. siècle** "

Penser globalement et agir localement

L'Agenda planétaire a été décliné depuis à différentes échelles, allant du niveau national - en juin 2003 la France a adopté une stratégie nationale en faveur du développement durable - au niveau local - nombre de collectivités ont engagé la mise en place d'Agendas 21 locaux.

Aujourd'hui, un des enjeux est de mettre en œuvre cette démarche dans de plus petites structures, telles que les établissements scolaires.

Eduquer au développement durable

L'Education Nationale a clairement décidé, à partir de 2004 -cf Circulaire N°2004-110 du Ministère de l'Education Nationale du 8 juillet 2004 - de donner une " dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable ".

En mars 2007 le Ministère lance la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (circulaire N°2007-077 du 29-3-2007).



Le collège de Fortschwihr s'engage

En début d'année 2006, le collège de Fortschwihr se porte volontaire pour tester une méthodologie de mise en place de l'Agenda 21.

Lancement de la démarche - Mars 2006



Information et consultation des élèves, enseignants, personnels technique et administratif, -
Avril 2006



Mise en lumière des actions déjà existantes au sein du collège - octobre 2006



Choix des thématiques à traiter prioritairement
et définition des objectifs et du programme d'actions - novembre 2006

A la lumière de l'ensemble de ces résultats le Comité de pilotage décide d'aborder en premier lieu le thème de la **solidarité locale et internationale** et du **milieu naturel**

Adoption du programme par le Conseil d'Administration - décembre 2006

Rédaction des fiches actions et de l'Agenda 21 - avril mai 2007

**Programme d'actions abordé sous l'angle du milieu naturel -
de la solidarité locale et internationale**

Objectifs	Actions	Remarques	Personne référente
S'ouvrir à la différence			
Développer une meilleure connaissance d'autres cultures, d'autres réalités	Echanges avec un autre pays	Action existante à pérenniser en lien avec le ou les thèmes choisis pour l'année	professeur de religion
	Connaissance des musiques et arts du monde	Action existante développée en interdisciplinarité (arts plastiques, musique, histoire)	professeur d'éducation musicale
	Connaissance des autres religions	Action existante à pérenniser	professeur d'Histoire-Géographie
	Echanges avec l'Allemagne et l'Angleterre	Action existante à pérenniser	professeur de langues
	Repas à thème : cuisine du monde	Action existante à pérenniser	chef de cuisine
Renforcer les comportements solidaires			
Pérenniser et développer les dispositifs de repérage et de soutiens des élèves en difficulté	Accompagnement des élèves en difficulté	Action existante à pérenniser	principale-adjointe
Participer au développement de l'économie sociale et solidaire	Sensibilisation au commerce équitable	Action existante à pérenniser	professeur de religion
	Achats équitables à la cantine et dans la salle des professeurs	Action à développer	gestionnaire
	Emploi de personnes en insertion	Action existante à pérenniser	principale
Encourager des actions de solidarité avec les plus démunis	Collecte de petits pots	Action existante à pérenniser	documentaliste
	Collecte de bouchons	Action existante à pérenniser	conseiller principal d'éducation
Développer la solidarité entre élèves	Accueil des élèves de 6 ^{ème} par les élèves de 3 ^{ème}	Action existante à développer	conseiller principal d'éducation

Objectifs	Actions	Remarques	Personne référente
Connaître et protéger notre cadre de vie			
Développer une connaissance du territoire et comprendre les interactions	Sorties sur le territoire en lien avec la ou les thématiques choisies pour l'année	Action existante à développer	professeur de SVT et professeur d'arts plastiques
Faire des espaces extérieurs du collège un lieu d'exemplarité	Jardin des sens : interdisciplinarité, biodiversité, sensibilisation, lien avec la nature et bien être	Action existante à développer	professeur de SVT et professeur d'arts plastiques
	Compostage déchets verts	Action existante à pérenniser	agent de service
	Entretien des espaces verts respectueux de l'Homme et de l'environnement	Action à développer	agent de service
Développer une politique de gestion et d'achat respectueuse des Hommes et de l'environnement	Produits issus de l'agriculture biologique à la cantine	Action existante à développer	chef de cuisine et gestionnaire
	Produits locaux à la cantine	Action existante à développer	
	Produits d'entretien plus écologique	Action à développer	
	Tri du papier	Action existante à pérenniser	agent de service
Faire partager les connaissances au plus grand nombre			
Créer une culture commune au sein du collège	Election de délégués au développement durable	Action à développer	coordinateur Agenda 21
	Mise en place d'un tableau d'affichage A21	Action existante à développer	coordinateur Agenda 21
	Mise en place de club développement durable en lien avec le thème choisi pour l'année	Action à pérenniser en cohérence avec l'A21	coordinateur Agenda 21 et professeur de religion
	Instauration d'un moment d'évaluation, réflexion	Action à développer	coordinateur Agenda 21 et principale
Partager les connaissances avec les autres acteurs	Participation à la semaine du développement durable	Action existante à pérenniser	coordinateur Agenda 21 et professeur de religion
	Développement d'une rubrique Agenda 21 sur le site internet	Action à développer	responsable site internet du collège
	Renforcement de la cohérence avec le CDI	Action existante à développer	documentaliste

Les actions phares de l'année 2006/2007

La connaissance et la protection de l'environnement

- ☞ Le projet mare se concrétise - 43 élèves y participent activement et découvrent les métiers associés à la réalisation des travaux.
- ☞ 15 élèves s'initient au compostage.
- ☞ Le tri du papier se développe et une partie du papier acheté est du papier recyclé.
- ☞ Le personnel technique teste des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement.

La solidarité se décline à tous les niveaux

- ☞ Les élèves de 4^{ème} se mobilisent pour une meilleure intégration des nouveaux arrivants.
- ☞ 49h par semaine de soutien scolaire pour permettre aux élèves en difficulté de ne pas perdre pieds.
- ☞ 120 élèves sensibilisés au commerce équitable.
- ☞ L'ensemble des élèves courent contre la faim.
- ☞ Collecte de bouchons au profit de projets en faveur des personnes handicapées.
- ☞ 1175 petits pots collectés au bénéfice des bébés du cœur.
- ☞ 14 personnes en contrat d'insertion formées pour retrouver plus facilement un emploi.

La connaissance et le respect de l'autre se développent

- ☞ 210 élèves font connaissance avec les religions, les arts et les musiques du monde
- ☞ Les échanges avec les collèges en Allemagne se développent autour d'une meilleure connaissance du milieu naturel de chacun.

La culture commune autour du concept de développement durable est renforcée

- ☞ 60 élèves participent au concours documentaire sur le développement durable
- ☞ Le fonds documentaire s'enrichit.
- ☞ Exposition des différentes réalisations à l'occasion de la semaine du développement durable : 760 élèves visitent l'exposition.

Agenda 21 : un collège solidaire et respectueux de l'environnement

Une volonté planétaire

La Conférence de Rio en 1992 (appelée aussi «Sommet de la Terre») a permis une prise de conscience, au niveau mondial, des effets de nos modes de développement : écart toujours plus important entre les pays du Nord et les pays du Sud, entre les plus riches et les plus pauvres, dommages croissants à notre environnement, épuisement des ressources naturelles... La nécessité d'un développement durable, c'est-à-dire conciliant l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique, a été consacrée. Une liste de principes d'action permettant la mise en œuvre de ce concept de " développement durable " a été élaborée : c'est le " **Programme d'actions pour le 21. siècle** "

Penser globalement et agir localement

L'Agenda planétaire a été décliné depuis à différentes échelles, allant du niveau national - en juin 2003 la France a adopté une stratégie nationale en faveur du développement durable - au niveau local - nombre de collectivités ont engagé la mise en place d'Agendas 21 locaux.

Aujourd'hui, un des enjeux est de mettre en œuvre cette démarche dans de plus petites structures, telles que les établissements scolaires.

Eduquer au développement durable

L'Education Nationale a clairement décidé, à partir de 2004 -cf Circulaire N°2004-110 du Ministère de l'Education Nationale du 8 juillet 2004 - de donner une " dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable ".

En mars 2007 le Ministère lance la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (circulaire N°2007-077 du 29-3-2007)



Le collège de Villé s'engage

A la rentrée scolaire 2005/2006, le collège de Villé se porte volontaire pour tester une méthodologie de mise en place de l'Agenda 21.

Lancement de la démarche - Novembre 2005



Information et consultation des élèves, enseignants, personnels technique et administratif, parents d'élèves
et autres partenaires- février à mai 2006



Mise en lumière des actions déjà existantes au sein du collège - février à mai- 2006



Choix des thématiques à traiter prioritairement - juin 2006

A la lumière de l'ensemble de ces résultats le Comité de pilotage décide d'aborder en premier lieu le thème de **l'énergie**

Définition concertée du programme d'actions - juin à décembre 2006

Des groupes de travail sont organisés à l'occasion de deux demi-journées de solidarité
Rédaction des fiches actions et mise en œuvre des premières actions dès novembre 2006

Premier volet du programme d'actions

DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE			
Objectifs	Actions	Référent	Calendrier
Former - informer	Pérennisation de la journée de solidarité comme moment de réflexion-évaluation de l'Agenda 21	Coordinateur A21	A partir de 2005/2006
	Etablissement d'une liste de l'ensemble des formations en lien avec la thématique (PAF-FIL-autre)	Coordinateur et Principal	A partir de 2006/2007
	Organisation d'une conférence présentant les enjeux de la thématique et les modes d'action	Coordinateur et gestionnaire	A partir de 2006/2007
	Organisation d'une sortie en lien avec la thématique pour les parties prenantes de l'A21	Coordinateur	A partir de 2006/2007
Partager Explorer Transmettre	Mise en place d'un club développement durable	Enseignant /documentaliste	A partir de 2007/2008
	Mise en place d'un panneau d'affichage développement durable	Assistants d'éducation et enseignant français	Avril 2007
	Organisation d'une journée festive développement durable	Coordinateur	Achèvement des travaux
	Développement du fond documentaire (revue, livre, outils pédagogiques, vidéo)	Documentaliste	A partir de 2005/2006
Responsabiliser	Election et formation d'éco-délégués	Coordinateur	A partir de 2006/2007
	Pérennisation de l'animation d'un groupe de réflexion parents	Coordinateur et Parents volontaires	A partir de 2006/2007
Relier au contexte local tout en s'ouvrant à l'échelle globale	Etablissement d'une liste de sites à visiter en lien avec la thématique sur le territoire	Enseignant technologie	A partir de 2006/2007
	Mise en place d'un jumelage pérenne avec un pays du Sud	Principal	A partir de 2006/2007
	Animation d'échanges avec une mission scientifique à Kerguelen	Enseignants physique hist./géo	A partir de 2006/2007
	Echange linguistique en lien avec la thématique	Enseignants langues	A partir de 2007/2008
Orienter	Intégration du DD dans le forum des entreprises	Coordinateur	A partir de 2006/2007
	Mise en place de la nouvelle option découverte professionnelle autour des métiers du bâtiment et du DD	Enseignant hist./géo et français	A partir de 2007/2008

En grisé les actions en cours de réalisation

CHANGER LES COMPORTEMENTS			
Savoir d'où on part	Faire émerger les représentations	Enseignant français et hist./géo	2006/2007
Maitriser les consommations d'énergie	Information et sensibilisation des élèves aux choix énergétiques dans le cadre de la restructuration du collège puis au suivi de la consommation	Gestionnaire Enseignant technologie	A partir de 2007/2008
	Réalisation d'une charte des éco-gestes	Responsable club DD	2007/2008
Connaître et développer les énergies renouvelables	Au sein des enseignements à travers les différents appels à projets (« L'environnement j'adhère », « Les trophées de l'environnement »)	Principal	A partir de 2006/2007
	Mise en place d'une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour arriver à une autonomie énergétique partielle du collège à terme	Comité de pilotage	A partir de 2007/2008
Se déplacer mieux et plus sûrement	Mise en place d'un plan déplacement école	Parents	A partir de 2006/2007
Renforcer la politique d'achat durable	Augmentation de la part de produits issus de l'agriculture biologique /locale/équitable au sein de la cantine	Gestionnaire	A partir de 2006/2007
	Réduction des consommables	Gestionnaire	A partir de 2007/2008
	Réflexion concernant les fournitures scolaires	Parents	A partir de 2006/2007
Consommer moins de papier et trier	Réalisation d'un mini diagnostic	Gestionnaire	A partir de 2007/2008
	Réalisation d'une charte (consommer moins et réutiliser)	Gestionnaire	A partir de 2007/2008
	Mise en place du tri du papier	Gestionnaire	A partir de 2007/2008
	Mise en place d'un groupe de travail	Gestionnaire	A partir de 2007/2008

En grisé les actions en cours de réalisation

Les actions phares de cette année

Election des éco-délégués.

En novembre 2006, une quarantaine d'éco-délégués sont élus. Ils bénéficient de 5 séances de formation/information. Leur rôle est de relayer les informations auprès de leurs camarades et de faire remonter les propositions.

Mise en place d'un groupe de travail composé de parents

Très impliqués dans la démarche dès le départ, les parents se réunissent régulièrement pour réfléchir à la mise en place d'un plan de déplacement école.

Exposition sur les représentations initiales des élèves

Sous l'impulsion de deux enseignantes et avec la collaboration de l'ensemble des collègues, un travail de fond sur les représentations initiales des élèves concernant les thèmes de l'énergie et du développement a été réalisé. Les résultats du travail font l'objet d'une exposition.

A la rencontre des énergies renouvelables et des éco quartiers

Plusieurs classes ont visité des installations (chaudière bois, maisons bioclimatiques) mises en place dans la Vallée. Les classes de troisième se sont rendues à Fribourg, ville exemplaire dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la mise en place d'éco quartiers.

Achat durable : sensibiliser au commerce équitable et passer à l'acte

A la suite du jeu du « coyote marchand » qui a eu lieu l'an passé, le collectif pour un commerce équitable réalisera une nouvelle animation auprès des élèves. Parallèlement un travail est réalisé par une classe sur le thème de la banane équitable. Il fera l'objet d'une exposition et un repas équitable sera servi à la cantine au mois de juin.

Une démarche concertée

Deux demi-journées de réflexion avec les enseignants autour de l'Agenda 21 ont été programmées au courant de l'année :

- la première en novembre 2006 pour définir le programme d'actions ;
- la seconde le 02 juillet 2007 permettra de réfléchir à la mise en œuvre concrète des actions et à l'évaluation de cette première étape.

L'année prochaine dans le cadre de l'Agenda 21 et de la restructuration du collège une réflexion aura lieu sur l'aménagement des espaces extérieurs.

Si vous voulez vous associer à cette réflexion, participer à la mise en place de certaines actions ou simplement apporter des idées, contacter Monsieur Yves Hirn, principal adjoint et coordinateur Agenda 21.

FICHE ACTION N°X

Responsable de l'action :
Date d'inscription de l'action à l'Agenda 21 :
Date de mise en œuvre de l'action :

Intitulé de l'action :

Objectif principal:

Description de l'action:

Bénéficiaires/cibles

Partenariat mis en œuvre

Calendrier prévisionnel

Mode de porté à connaissance et de pérennisation

Critères et indicateurs d'évaluation :

Coût de l'action et financement

Exemple de tableau d'évaluation

Critères	réalisation et/ou fréquence	Indicateur quantitatif	Indicateur qualitatif	Apport Agenda 21/ ou autre indicateur spécifique	remarques
Nom de l'action	Si l'action a été réalisée plusieurs fois, précisez les dates	Permet de quantifier le nombre de personnes impliquées par catégories E: élèves En : enseignant et administration T: personnel technique A : autre à préciser	Sur une échelle de 0 à 5 (0=minimum-5=maximum) ressenti du groupe de pilotage par rapport à l'intérêt de, puis, pour l'action.	Pour les actions existantes apport spécifique de l'Agenda 21/pour les autres tout autre indicateur pertinent	Toute remarque qui pourra apporter une précision intéressante sur la réalisation ou non réalisation de l'action
Objectifs					
Thème du projet d'établissement					
Numéro de fiche action					

Mise en place de l'Agenda 21 au collège de Villé

	Période	Contenu	Remarques
PHASE 1	Novembre 2005	Réunion de présentation de la démarche, mise en place du comité de pilotage et désignation du coordinateur	Comité de pilotage représentatif. Plusieurs membres ont à la fois des fonctions au sein du collège et de collectivités
	Novembre 2005	Décision en CA	
	De janvier à mars 2006	Information et enquête dans toutes les classes avec les professeurs principaux. Recueil des actions existantes par le coordinateur Agenda 21 du collège. Synthèse et présentation par ECO-Conseil	
	Mai	Présentation de la démarche Agenda 21 par ECO-Conseil aux parents en soirée. Le Principal profite d'un sujet mobilisateur pour organiser cette présentation et réaliser l'enquête.	50 personnes se sont déplacées – 15 personnes se sont inscrites à un groupe de travail
	Fin mai	A la lumière de l'ensemble de ces résultats, choix de la thématique prioritaire	Le thème de l'énergie est retenu. Décision de ne pas faire de diagnostic technique sur l'énergie car collège en pleine restructuration.
PHASE 2	Début juin	Journée de réflexion en ateliers avec les enseignants à l'occasion d'une journée dite de solidarité	Elle a lieu à l'extérieur du collège dans un cadre convivial
	Octobre	Election des éco-délégués et formation par le coordinateur Agenda 21 à 3 reprises	2 élèves par classe
	Octobre	Première réunion du groupe de travail des parents	Une quinzaine de personnes présentes
	Novembre	Demi-journée de travail en atelier pour approfondir les axes qui se sont dégagés. Les éco-délégués y participent.	Bases du programme d'action
	Novembre à janvier 2007	Synthèse de l'ensemble des données et travail en comité de pilotage réduit pour la rédaction de l'Agenda 21 et des premiers éléments des fiches actions	Programme d'actions sur 2 axes – développer une culture commune et changer les comportements déclinés de manière transversale sur thème de l'énergie
	Janvier à mars	Finalisation des fiches actions et préparation de l'outil d'évaluation	
PHASE 3	A partir de janvier	Mise en place des premières actions Exposition sur l'énergie et le développement durable, sur le commerce équitable, repas à la cantine sur le même thème, participation des éco-délégués à des événements locaux, nationaux et internationaux	
	Juillet	Journée de sensibilisation, évaluation et mise en place des actions pour l'année suivante à l'occasion d'une journée banalisée	Projection du film avec Al Gore – ateliers de travail avec des personnes ressources
	Septembre	Réélection des éco-délégués et poursuite de la mise en place des actions	

Les collèges en démarche Agenda 21 dans le Bas-Rhin en septembre 2008

Nom du collège et date d'entrée dans le dispositif	Adresse	Principal	Coordinateur
Collège de Marlenheim Septembre 2005	2, rue du collège MARLENHEIM 03 88 87 55 20	Patrice HAZEMANN	patrice.hazemann@ac-strasbourg.fr
Collège Erasme-Strasbourg Octobre 2005	40, boulevard Victor Hugo 67200 STRASBOURG 03.88.10.48.50	Daniel GASSNER	Barbara GLESS, professeur de SVT barbara_gless@hotmail.com
Collège Mac Mahon Woerth Octobre 2005	2 r Victor Hugo 67360 WOERTH 03 88 54 07 62	Agnès ANDERSEN	Vincent FISCHER, professeur de SVT Vincent.Fischer@ac-strasbourg.fr
Collège de Villé Octobre 2005	4 rue, Belle Vue 67220 VILLE 03.88.57.16.41	Régis BEKAERT	André BACH andre.bach@ac-strasbourg.fr Encadrement club développement durable : Charlotte URBAN, professeur de lettres charlotturban@aol.com
Collège du Stockfeld – Strasbourg Septembre 2006	71, rue des Jésuites 67 100 STRASBOURG 03.90.40.16.83 www.col-stockfeld-strasbourg.ac-strasbourg.fr	Catherine SPITZ Madame AJBALI - adjointe	Claire Cabanel de Quenaudon, professeur d'histoire géographie claire.cabanel@evc.net
Collège Romain Rolland d'Erstein Novembre 2006	4, rue de Wissembourg 67150 ERSTEIN 03.88.98.04.35	Clarisse BOBIK	Pascal RAMET, professeur de sciences physiques pascal.ramet@ac-strasbourg.fr et Stéphane WEIBEL, principal adjoint stephane.weibel@ac-strasbourg.fr
Collège de Barr Novembre 2007	5, rue du lycée 67 140 BARR 03.88.08.07.02	Rodolphe ECHARD	En attente de la nomination d'un coordinateur, Patrice Brand, Principal adjoint, patrice.brand@ac-strasbourg.fr
Collège de Mertzwiller Novembre 2007	12, rue Pasteur 67 580 MERTZWILLER 03.88.90.32.01	Philippe VOELKER	Caroline MALLO, professeur d'Anglais caroline.eckel@ac-strasbourg.fr
Collège Paul Wermert à Achenheim Septembre 2008	4 rue du Collège 67204 ACHENHEIM 03 88 96 02 42	Roselyne BIANCARD	-
Collège de la Haute-Bruche de Schirmeck Septembre 2008	Rue des Grives 67130 SCHIRMECK 03 88 97 04 69	Bernard FISCHER	-

Les collèges en démarche Agenda 21 dans le Haut-Rhin en septembre 2008

Nom du collège et date d'entrée dans le dispositif	Adresse	Principal	Coordinateur
Collège de Fortschwihr Mars 2006	20, route de Colmar 68320 Fortschwihr 03.89.47.40.58.	Françoise JEDLICKA	Eric TREHIOU, professeur de SVT Eric.trehiou@orange.fr
Collège de Ribeauvillé	21 rue de Landau 68150 RIBEAUVILLE 03.89.73.64.59	Mme PERRET	Monsieur Walz, professeur de SVT gewnew@free.fr

Financer ou valoriser les actions

✓ ADEME et DIREN

Pas de dispositif spécifique mais dans certains cas l'ADEME et la DIREN peuvent participer au cofinancement de certaines actions qui entrent dans le cadre de leurs politiques prioritaires ou qui sont particulièrement innovantes.

Geneviève Pellé - genevieve.pelle@ademe.fr – 03.88.15. 46.46.

Emmanuelle Caron – emmanuelle-d.caron@developpement-durable.gouv.fr – 03.88.22.73.30

✓ Agence de l'eau Rhin Meuse

Participation au financement de classe d'eau

Tous niveaux

www.eau-rhin-meuse.fr/actua/2008/classe_d_eau_2008.htm

Marie-Noëlle Wirtz - wirtz@eau-rhin-meuse.fr - 03.87.34.48.10

✓ Conseil Général du Bas-Rhin

Appel à projets – Agenda 21 de collège

Les collèges élus au dispositif se voient offrir par le Département un accompagnement leur permettant de bénéficier d'une aide méthodologique, logistique ou technique pendant quatre années scolaires.

Sans être un moyen de financement direct, ce soutien permet, entre autres, d'être guidé plus efficacement vers ceux existants.

(Pour plus de détails, voir la fiche « appel à projet 2008 », page 115).

✓ Conseil Général du Haut-Rhin

A l'instar du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, dans le cadre du Budget Primitif 2008, de prolonger et d'élargir à de nouveaux collèges le dispositif d'accompagnement des établissements se lançant dans une démarche d'Agenda 21.

✓ « Protéger l'environnement j'adhère » (dispositif financé par un ensemble de partenaires)

Financement de l'intervention d'un animateur pour accompagner la mise en place de projets d'éducation à l'environnement au sein des établissements scolaires – tous niveaux

Dispositif géré par l'ARIENA – www.ariena.org/modules.php?name=Ressource&op=dispositif

✓ Les dispositifs de l'éducation nationale

<http://www.ac->

[strasbourg.fr/sections/enseignements/secondaire/pedagogie/actions_educatives/education_a_lenvir/o/aides_pour_elaborer/dispositifs/view?b_start:int=10&-C=](http://www.ac-strasbourg.fr/sections/enseignements/secondaire/pedagogie/actions_educatives/education_a_lenvir/o/aides_pour_elaborer/dispositifs/view?b_start:int=10&-C=)

Les trophées de l'environnement

Prix décerné pour une exposition photographique et thématique

De la 6^{ème} à la 4^{ème}.

Rectorat – Michel Dreyer – michel.dreyer@ac-strasbourg.fr – 03.88.23.38.59.

Ateliers scientifiques

Financements pour la mise en place de projets scientifiques

Rectorat – Alain Sprauer – alain.Sprauer@ac-strasbourg.fr - 03.88.23.39.06

Mille défis pour ma planète

Soutien à des classes qui s'engage dans une action concrète et durable pour l'environnement

Rectorat – François Jean Martin – frj.martin@ac-strasbourg.fr - 03.88.23.39.06.

Les classes à PAC

Financement pour la mise en place d'un projet interdisciplinaire à vocation artistique, culturelle ou scientifique menée dans une classe

Rectorat – François-Jean Martin – frj.martin@ac-strasbourg.fr - 03.88.23.39.06.

Adopter un jardin

En partenariat avec la DRAC, soutien un projet interdisciplinaire à vocation artistique, culturelle ou scientifique

Rectorat – François Jean Martin – frj.martin@ac-strasbourg.fr - 03.88.23.39.06.

Je parraine ma rivière

Accompagnement et aide pédagogique autour de l'étude de la rivière - 6^{ème}, 5^{ème}

Office central de coopération à l'école – occe67@occe.net – 03.88.27.00.42.

A l'école du développement durable

Appel à projet concernant le développement durable dans le cadre d'un concours avec soutien financier pour les projets retenus (DIREN, ADEME, CUS, Société Générale)

Rectorat – François-Jean Martin – frj.martin@ac-strasbourg.fr - 03.88.23.39.06.

Vous pouvez également faire une demande à l'intercommunalité de votre secteur.

La personne qui accompagne le collège dans la mise en place de l'Agenda 21 peut vous conseiller pour la rédaction de votre demande.

Ressources internet

- **Accompagnement des programmes : éducation au développement durable par matière**
<http://eduscol.education.fr/D1185/accompagnement.htm>
- **Pôle national de compétence éducation au développement durable**
<http://crdp.ac-amiens.fr/edd2/>
- **Plate forme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale**
www.educasol.org/index.php
- **Portail de ressources pour la mise en œuvre de la généralisation de l'éducation au développement durable**
<http://eedd.scola.ac-paris.fr/>
- **Eduquer-au-développement-durable**
<http://www.eduquer-au-developpement-durable.com/index.html>
- **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable – 2005-2015 :**
www.decennie-france.fr/
- **Comité 21 – Comité français pour l'environnement et le développement durable**
www.comite21.org
- **Bibliographie développement durable et éducation au développement durable**
<http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=2381EAA48695FCEF5C1F5467D3063BB71206436369703.pdf>
http://eedd.scola.ac-paris.fr/res/biblio_12_05.pdf
- **Accompagner les établissements scolaires et extra scolaires dans leur démarche de développement durable**
www.educ-envir.org/EDDD/wakka.php?wiki=accueil



APPEL A PROJET 2008 AGENDA 21 DE COLLEGE dans le Bas-Rhin

L'Agenda 21 d'établissement repose sur la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes au sein de votre collège, dans l'optique de l'EDD, afin d'améliorer la prise en compte de l'environnement et de favoriser les comportements solidaires, dans le cadre d'une démarche de concertation.

Ces actions répondent à des problématiques identifiées à l'échelle de la collectivité scolaire, mais aussi plus largement à l'échelle du territoire.

La démarche proposée est présentée brièvement dans le document ci-joint et des informations plus précises sont disponibles dans le « Guide méthodologique pour la mise en place d'un Agenda 21 d'établissement », téléchargeable sur le site du Conseil Général :

www.cg67.fr/index.asp?fic=page&id=10785.

L'accompagnement proposé par le Conseil Général, pendant 4 années successives, permet à chaque collège de bénéficier d'une aide logistique, au moment où il le souhaite, pour expliquer la méthodologie proposée, soutenir l'équipe en charge du projet, lui faire bénéficier du retour d'expérience des collèges qui l'ont précédé et apporter une aide technique lorsque c'est nécessaire.

Le Rectorat prend quant à lui en charge l'organisation de journées de formation destinées aux coordinateurs d'Agenda 21 dans les collèges.

Plusieurs établissements sont déjà engagés dans la démarche : **les collèges Erasme et du Stockfeld à Strasbourg, les collèges d'Erstein, de Villé et de Woerth ont élaboré leur premier programme d'actions ; les collèges de Mertzwiller et de Barr démarrent cette année.**

Chaque année l'appel à candidature concernera deux nouveaux établissements.

Modalités de réponse

L'établissement candidat complète le dossier ci-joint et retourne un exemplaire **au Conseil Général du Bas-Rhin ET** un second exemplaire **au Rectorat, par courriel ou fax, au plus tard le 31 mai 2008** (cf. coordonnées ci-dessous).

Les établissements seront informés des suites données à leur candidature dans la **semaine du 20 au 25 juin 2008**.

En contrepartie de l'accompagnement dont ils bénéficieront, les deux collèges retenus devront dans un premier temps :

- présenter le dossier au Conseil d'administration afin d'acter l'engagement dans la démarche Agenda 21 sous forme d'une délibération.
- désigner une personne référente, appelée « coordinateur Agenda 21 », chargée du suivi opérationnel du projet,
- mettre en place un comité de pilotage.

Pour toute information complémentaire, et pour l'envoi des dossiers :

Au Rectorat
Michel DREYER, IA-IPR en SVT
ce.ipr@ac-strasbourg.fr
Fax : 03 88 23 39 63

Au Conseil Général du Bas-Rhin
Marc Meinau
marc.meinau@cg67.fr
Fax : 03 88 76 67 78

DOSSIER DE CANDIDATURE

A retourner en double exemplaire : - un au Conseil Général du Bas-Rhin
- un au Rectorat
au plus tard le 31 mai 2008

Coordonnées de l'établissement

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tel :

Courriel :

Nom du principal :

Personne contact (ayant rempli le dossier) :

Personnes en charge du projet

Quelle personne, **au sein de l'équipe de direction**, représentera l'établissement dans la démarche Agenda 21 ?

Nom :

Fonction :

Y-a-t-il un **coordinateur Agenda 21** pressenti ? Oui Non

Si oui quelle est sa fonction ?

Avez-vous déjà envisagé la composition du **comité de pilotage** ?

Si oui complétez le tableau ci-dessous.

Noms	Fonctions

Motivations

Présentez en une page maximum les principaux éléments qui motivent l'établissement à ce lancer dans une démarche Agenda 21.

Atouts de l'établissement

Certains axes du projet d'établissement actuels sont-ils en lien avec le développement durable ?

Oui Non

Si oui, lesquels ?

Si non, avez-vous prévu un avenant au projet d'établissement portant sur cette thématique ?

Présentez en quelques lignes les atouts de l'établissement pour mener une telle démarche.

Actions réalisées ou en cours

Parmi les 14 thématiques ci-dessous, qui peuvent être abordées dans le cadre de l'Agenda 21 de collège, choisissez-en 5 à 6 maximum et complétez pour chacune d'entre elles une **fiche** « **Exemples d'actions** » que vous trouverez ci-jointe.

Achats et consommation
Air intérieur
Alimentation
Bâtiments scolaires
Bruit

Déchets
Eau
Energie
Milieu naturel
Prévention des risques

Transports
Santé et bien-être
Solidarité locale
Solidarité internationale

Collège :

FICHE « Exemple d'action » N°

Thématique :

Les actions / pratiques / projets en lien avec la thématique

Donner un exemple d'action en lien direct avec la thématique et réalisée par l'établissement, quel que soit le public concerné ou les partenaires impliqués, que l'action soit terminée ou en cours de réalisation.

Type d'action et durée

Bref descriptif / Personne responsable

Quels sont les personnes ou partenaires (internes ou externes à l'établissement) qui ont participé ou qui participent à cette action ? Comment ont-ils été impliqués ?

Avez-vous identifié des difficultés ou des problèmes particuliers concernant cette thématique que l'Agenda 21 permettrait de faire évoluer (précisez) ?

Toute autre précision que vous souhaitez donner concernant cette thématique.

Partenaires

Vos partenaires privilégiés

Conseil Général du Bas-Rhin

M. Marc Meinau
Conseiller Education Jeunesse
Service de l'Education et de la Jeunesse
Direction des Politiques Educatives et Sportives
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
Tél. : 03 69 20 74 08
Fax : 03 88 76 67 97
marc.meinau@cg67.fr
www.cg67.fr

Mme Janie Mantelet
Responsable Développement Durable
Direction Générale des Services
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
Tél. : 03 69 20 74 08
Fax : 03 88 76 67 97
janie.mantelet@cg67.fr

Conseil Général du Haut-Rhin

M. Daniel REUTENAUER
Chef du Service du Recyclage et de l'Air
Hôtel du Département
100 avenue d'Alsace
BP 2035 - 68006 Colmar
Tél. : 03 89 30 68 68
Fax : 03 89 21 72 85
reutenauer@cg68.fr
www.cg68.fr

Rectorat de l'Académie de Strasbourg

M. Michel Dreyer
IAIPR SVT en charge des Agendas 21 de collèges
27 bd Prés Poincaré
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 23 37 23 ; 03 88 23 35 26
michel.dreyer@ac-strasbourg.fr
<http://www.ac-strasbourg.fr>

Mme Simone DE BUTLER
IAIPR histoire et géographie, en charge de
l'Education au Développement Durable
27 bd Prés Poincaré
67000 STRASBOURG
simone.de-butler@ac-strasbourg.fr

ECO-Conseil

Mme Pascale Dautheuil, M. Serge Hygen,
Mme Sandra Jacob, Mme Sophie Wefelscheid
7, rue Goethe, F-67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 60 16 19
Fax : 03 88 61 07 12
contact@ecoconseil.org

Bibliographie

- **Un projet pédagogique pour le développement durable : l'Agenda 21 d'établissement scolaire**, Comité 21 et Ed. Nathan ; C. Fortin-Debart et A.-M. Sacquet - Première approche à la mise en place d'un Agenda 21 au sein des établissements scolaires.
http://www.eduquer-au-developpement-durable.com/guide_agir.pdf

- **Un Agenda 21 pour le lycée Dupuy de Lôme à Lorient** - Des propositions de deux classes de secondes (Année scolaire 2002/2003).
<http://www.crisla.org/ead/a21web.doc>

- **Charte d'Éducation à l'Environnement**
www.educ-envir.org/~cfee/charte/

- **Instructions pédagogiques - Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD), rentrée 2004**, Circulaire n°2004-110 du 08/07/2004, Bulletin officiel n° 28 du 15/07/2004, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm>

- **Instructions pédagogiques - Education au développement et à la solidarité internationale**, note du 03/05/2002, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
www.education.gouv.fr/bo/2004/25/MENC0401147N.htm

- **Déclaration commune du ministre de l'éducation nationale de France et du directeur général de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**, Déclaration du 27/03/02, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020425/MENC0200950X.htm>

- **Convention entre le MEN et le Comité français pour l'UNICEF**, Convention du 26/03/2002, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
www.education.gouv.fr/botexte/bo020425/MENC0200934X.htm

- **L'éducation relative à l'Environnement et au Développement Durable**, Gérard Bonhoure et Michelle Hagnerelle, Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, n°2003 014, 30 pages, avril 2003.
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/rap_educ_envrt.pdf

- **Compte rendu de la réunion des pilotes académiques du 9/11/04 sur l'éducation à l'environnement et au développement durable**, DESCO A11-E.V., 30 novembre 2004, 8 pages.
http://www.eduscol.education.fr/D0173/cr_09112004.pdf

- **Actes du Colloque International sur l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable**, Paris, 14 et 15 avril 2004 par Michel RICARD avec la collaboration de Cécile Fortin-Debart, 206 pages.
http://www1.environnement.gouv.fr/IMG/pdf/Actes_colloque_EEDD.pdf

- **" Mise en place de EEDD en interdisciplinarité "**, Aurélie Steiger et Pierre Auges, IUFM de Paris Mémoire professionnel Sciences de la Vie et de la Terre, année 2004.
<http://eedd.scola.ac-paris.fr/res/memoireEEDD.pdf>

- **Guide pour l'action : " Eduquer au développement et à la solidarité internationale, pour une citoyenneté ouverte sur le monde "**, CEFODE/CRDP, 2000.
www.ac-strasbourg.fr/sections/ouverture_aux_langues/education_au_develop/view

- **" Education et développement durable en Aquitaine "**, 10^e numéro des Cahiers d'I.d.e.a, octobre 2004.
www.idea-reseau.org/INFODOC/Publications.htm

- **" L'Essonne, demain... le petit guide du développement durable "**, Conseil Général de l'Essonne, 26 pages.

- **" Clés pour une éducation au développement durable "**, Bruno Riondet, Hachette éducation et CRDP Poitou Charentes, 143 pages, 2004.

- **" Le développement durable, c'est quoi ? "**, Cahier des enfants pour l'éducation relative à l'environnement, n°28, Région Nord Pas de Calais, juin 2003.

- **" Le développement durable expliqué aux enfants "** de Dominique Costermans, Editions Luc Piré (Belgique), 160 pages, juillet 2004.
www.lucpire.be

- **" Education et développement durable : le vrai chantier "**, La Revue Durable, Centre d'étude sur la recherche et l'innovation, janvier 2004.
www.cerin.ch

Présentation de l'équipe projet et remerciements _____

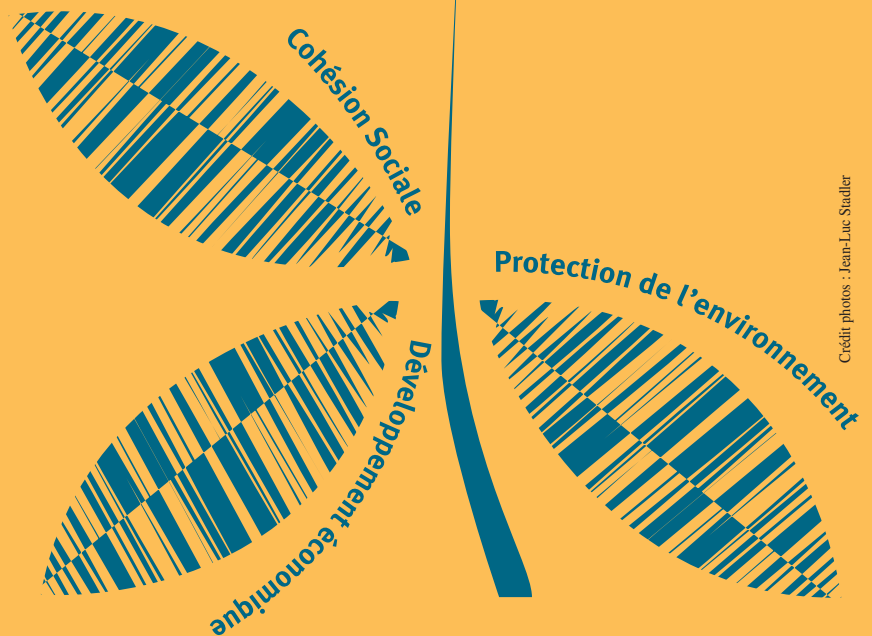
La première version de ce guide a été élaborée en 2005 par un groupe d'éco-conseillers en formation (Christine DOBRONIAK ; Youssef MBECEZI ; Dana PAVIC ; Emmanuel SELLIER ; Laure WERLE et Gwennyn YARDIN), en concertation avec un comité de pilotage départemental, composé de :

- Patrick BARBIER, conseiller pédagogique départemental à l'Inspection Académique, et président d'Alsace Nature ;
- Catherine HAUDIDIER, principale adjointe au collège Maréchal de Mac Mahon à Woerth (67) ;
- Eve KAYSER et Serge HYGEN, chargés de mission à ECO-Conseil, Institut européen pour le conseil en environnement.
- Janie MANTELET, chargée de mission développement durable, Conseil Général du Bas-Rhin ;
- François-Jean MARTIN, chargé de mission auprès du Recteur pour l'éducation à l'environnement et au patrimoine, par ailleurs correspondant « Eco responsabilité » ;
- Bruno POLICAND, principal au collège Erasme à Strasbourg Hautepierre (67) ;
- Daniel REUTENAUER, chef du service du recyclage et de l'air, Conseil Général du Haut-Rhin ;

Cette équipe remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce premier travail, et plus particulièrement Claudine CAULET (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt – Franche-Comté), Dominique MARIE (Conseil Régional de Bourgogne) et Thierry WILLAEY (Rectorat de l'Académie de Lille, projet éco-structures).

La version 2008 a bénéficié du retour d'expérience des collèges-pilotes qui ont expérimenté la démarche (Erstein, Marlenheim, Strasbourg-Erasme, Strasbourg-Stockfeld, Villé, Woerth, Fortschwihr, Ribeauvillé) et des chargés de mission à ECO-Conseil qui ont accompagné ces collèges (Eve Kayser, Pascale Dautheil, Serge Hygen, Sandra JACOB, Sophie Wefelscheid).

Que tous soient chaleureusement remerciés pour leur enthousiasme et leur implication dans ce projet.



Credit photos : Jean-Luc Studler

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Janie MANTELET
Chargée de mission Développement Durable
Tél. 03 69 20 74 08 - Fax : 03 69 20 74 64
Email : janie.mantelet@cg67.fr

DIRECTION DES POLITIQUES EDUCATIVES ET SPORTIVES

Marc Meinau
Conseiller Education Jeunesse
Tél : 03 88 76 62 75 - Fax : 03 69 20 75 23
Email : marc.meinau@cg67.fr



HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Place du Quartier Blanc - 67964 STRASBOURG Cedex 9 - Tél. 03 88 76 67 67 - Fax 03 88 76 67 97 - Site internet : www.cg67.fr